

**OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente de la commission
Mme JUDY GOLD, commissaire
M. HABIB EL-HAGE, commissaire
M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE RACISME ET
LA DISCRIMINATION SYSTÉMIQUES

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 7

Séance tenue le 11 novembre 2016, 19 h
1550, rue Metcalfe
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 2019

MOT DE LA COPRÉSIDENTE 1

PRÉSENTATIONS :

M.Hicham Khanafer, CSAI.....3

M. Souleymane Guissé, accompagné de Mme Marie-Claude Heinz, Conseil interculturel de Montréal..... 17

M. Rachad Antonius, citoyen..... 30

Mmes Tatiana Burtin et Samiha Hossain, Table de quartier de Parc-Extension..... 38

Mme Hanadi Saad. Justice Femme accompagnée de Me William Korbalty 48

Mme Nadia Bini, citoyenne..... 60

M. Alain Babineau, citoyen.....65

MOT DE LA FIN 76

AJOURNEMENT

MOT DE LA COPRÉSIDENTE

Mme MARYSE ALCINDOR, COPRÉSIDENTE :

5 Alors, bonsoir à vous tous qui bravez la tempête appréhendée, qui ne s'est pas encore produite, mais quand même. Bienvenue à cette séance d'audition des opinions de l'Office de consultation publique de Montréal portant sur la consultation sur le racisme et la discrimination systémique dans les champs de compétence de la Ville de Montréal.

10 La séance va se dérouler en français, mais les gens qui voudraient s'exprimer en anglais peuvent le faire en s'adressant à la Commission.

15 The meeting will be conducted in French but if you wish to ask a question or address the Commission in english, you're welcome to do so.

 Je m'appelle Maryse Alcindor, je suis commissaire à l'Office de consultation publique de Montréal que vous connaissez aussi sous l'acronyme OCPM.

20 La présidente de l'Office, madame Dominique Ollivier, a confié la coprésidence de cette commission à ma collègue madame Ariane Émond qui ne peut malheureusement pas être des nôtres ce soir et à moi. Nous sommes secondées par trois autres commissaires : madame Judy Gold, à ma droite et monsieur Jean-François Thuot, ainsi que monsieur Habib El-Hage, à ma gauche.

25 Nous sommes appuyés dans nos travaux par les analyses qui se trouvent à la table Joseph Tchinda Kenfo et Mohamed-Ali Yanouri et ainsi de notre secrétaire analyste, madame Youla Pompilus-Touré, qui agit, bien sûr comme je viens de le dire, comme secrétaire analyste.

30 La commission remercie l'ensemble des personnes qui contribuent au bon déroulement de cette soirée plus particulièrement, celles et ceux qui s'occupent de la logistique, de l'accueil, de la sténographie et de la sonorisation.

35 Nous vous informons que l'ensemble des propos qui seront tenus ce soir seront transcrits par une sténographe, que je salue. Les transcriptions écrites, l'ensemble des opinions soumises à la Commission, soutenues ou non à l'oral, ainsi que toute la documentation relative à cette consultation seront rendus publics dans les semaines qui suivront et demeureront par la suite accessibles sur le site Internet de l'Office et en version papier, si vous souhaitez les obtenir, dans les bureaux de l'OCPM.

40 Quelques mots maintenant sur la consultation elle-même et sur l'Office de consultation publique de Montréal. La consultation est avant tout destinée aux citoyennes et aux citoyens. En vertu du droit d'initiative, les Montréalais et les Montréalaises ont demandé la tenue d'une discussion publique favorisant l'émergence de propositions constructives, novatrices et mobilisatrices sur la discrimination systémique, sur le racisme dans les champs de compétence de la Ville de Montréal. Nous sommes ici aujourd'hui pour les entendre.

45 À la suite des séances d'audition, mes collègues et moi analyserons toute l'information qui aura été soumise à l'oral comme à l'écrit pour émettre des recommandations au conseil municipal. Ce rapport sera rendu public par l'OCPM.

50 Alors, si on en vient maintenant au déroulement de la séance d'aujourd'hui. Pour cette étape de la consultation, les personnes qui sont inscrites préalablement pourront faire part aux commissaires de leurs opinions, préoccupations et commentaires. Nous appellerons les participantes et les participants suivant l'ordre qui est prévu à l'horaire. Nous allouerons une vingtaine de minutes à leur présentation, 10 minutes à leur présentation, et 10 minutes d'échanges avec les commissaires.

55 À celles et ceux qui ont déposé une opinion écrite, je vous assure tout de suite que nous en avons bien pris note, que nous avons pris le temps de la lire et je vous invite donc à en présenter les éléments essentiels de façon à laisser le plus de temps possible à l'échange qui devrait s'en suivre.

60 La séance de ce soir devrait prendre fin au maximum vers 22 heures. Nous vérifierons si

tous les participants sont là, peut-être que nous ne prendrons pas de pause aujourd'hui pour vous permettre à tous de retourner de façon sécuritaire chez vous.

65

Nous rappelons que le climat doit être serein et courtois, c'est pourquoi nous ne tolérerons ni manifestation, ni remarque désobligeante, ni propos diffamatoire, ni attitude méprisante. De la même façon, nous vous invitons à n'applaudir aucune intervention.

70

Nous vous invitons, si ce n'est déjà fait, à activer la fonction « silence » de vos téléphones cellulaires.

Alors, j'invite maintenant monsieur Hicham Khanafer à venir nous présenter son opinion. Monsieur Khanafer, est-ce que j'ai bien prononcé votre nom?

75

M. HICHAM KHANA FER :

Oui.

80

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Tant mieux. Alors, bienvenue et nous sommes tout ouïe.

M. HICHAM KHANA FER :

85

Donc, bonsoir à tous. Je m'appelle Hicham Khanafer, je travaille dans un organisme communautaire qui s'appelle le Centre social d'aide aux immigrants, qui est un organisme mandaté par le gouvernement du Québec pour la réinstallation des réfugiés pris en charge par l'état à Montréal. C'est un organisme qui existe depuis 1947, et donc, dont la mission principale est celle dont je viens d'en parler, mais également, au cours des années, il y a un grand nombre de services qu'on a développés pour l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants en général. Puis lorsqu'on parle des nouveaux arrivants dans le cadre de ma présentation, je m'adresse essentiellement aux personnes qui sont là entre 0 et 5 ans. Donc, dans les cinq premières années dans leur arrivée.

90

95 En plus de ça, nous avons des services qui sont, donc à l'immigration de manière générale, donc on travaille avec les demandeurs d'asile, les réfugiés parrainés par le privé, on travaille également avec les personnes issues de l'immigration économique ou de l'immigration familiale. Donc au fil des années, beaucoup d'expériences ont été développées sur ces enjeux-là.

100 À côté de ça, il y a justement une consultation qui avait été organisée l'année passée dans le cadre des consultations locales avec le ministère de l'Immigration durant laquelle le CSAI avait participé à travers une consultation locale et je voulais simplement, en plus de la présentation que je vais vous faire aujourd'hui, vous donner le rapport qui avait été émis à la fin de cette consultation qui a été rendue publique. Donc c'est le rapport du CSAI sur certains enjeux qui avaient été vécus. Est-ce que vous voulez que je vous le donne tout de suite?

105 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

Non, pas de pression que vous le fassiez, mais à la fin de votre présentation.

110 **M. HICHAM KHANAFER :**

115 Oui, à la fin? Parfait. Donc c'est beaucoup des recommandations, ou des discussions, ou des enjeux qui avaient été soulevés lors de cette présentation-là en 2018 étaient adressés aux autorités provinciales. Aujourd'hui, nous, avant de venir ici, j'ai discuté avec mes collègues puis il y a deux points sur lesquels on voulait mettre l'accent qui sont essentiellement celle du logement et celle de l'emploi et du maintien en emploi.

120 En ce qui concerne les personnes que nous allons cibler ou desquelles je vais parler, ça va être essentiellement les réfugiés pris en charge par l'état et les demandeurs d'asile à Montréal. Donc la première chose que je voulais souligner par rapport au logement, c'est bien évidemment les conditions dans lesquelles ces personnes-là, donc les demandeurs d'asile et les réfugiés parrainés par l'état, se retrouvent lorsqu'ils arrivent à Montréal. La première chose, c'est le contexte du temps pour les réfugiés, pour ce que je vais qualifier pour la suite, pris en charge par l'état, les RPCE pour accélérer la discussion. Les RPCE ont, à leur arrivée, cinq jours avec l'organisme donc

125 à Montréal pour leur réinstallation. Donc on doit trouver au cours des cinq premiers jours, un
logement pour ces familles-là. Dans le cadre des demandeurs d'asile, ils arrivent dans un
hébergement temporaire ou là, ils vont avoir un certain temps limité pour trouver un logement. Donc
le premier critère pour nous qui est essentiel, c'est de prendre en considération aujourd'hui dans le
système puis dans les normes qui existent, cette réalité-là.

130 Dans un deuxième temps, c'est la question bien évidemment, de ce qu'on demande à ces
personnes-là. Lorsqu'elles arrivent, il n'y a pas d'historique de crédit. Lorsqu'elles arrivent, on leur
demande souvent des garants, on leur demande des références, et nous qu'on essaie d'expliquer
aux personnes lorsqu'ils font cette recherche de logement là, c'est de dire que, bien, vous n'avez
135 pas à donner trois mois à l'avance, ce n'est pas quelque chose vous devez faire. Par contre, il y a
des réalités que ces gens-là vivent qui font que s'ils se retrouvent dans une situation où on leur
demande un garant, on leur demande des références, on leur demande de trouver ça dans un laps
de temps très réduit, donc il y a une détresse très rapide qui peut arriver dans ces situations-là.

140 Dans ces cas-là, nous, lorsque par exemple on fait l'aide à la recherche de logement auprès
des demandeurs d'asile comme, par exemple, à l'ancien Royal Vic ou au YMCA, on explique à ces
personnes leurs droits, leurs responsabilités et on leur donne des fois des lettres qui peuvent être
données, en fait, au propriétaire des appartements. La seule... une des problématiques que l'on
rencontre, c'est que ces personnes-là ne sont pas nécessairement mises au fait des réalités
145 d'immigration des demandeurs d'asile et des réfugiés.

Donc lorsque la personne arrive et qu'elle doit s'expliquer sur c'est quoi son statut, que
lorsqu'elle est... quand une personne est une personne demandeur d'asile, bien, c'est une
personne qui peut... qui a un statut. Être demandeur d'asile, c'est un statut. Donc déjà ici, si
150 certaines personnes ne sont pas au courant de cette chose-là, ça peut être une forme de
discrimination. Il y a également la question de lorsqu'ils sont en attente d'un permis de travail. Il a
ce préjugé-là qui peut très souvent arriver de dire, bien, si cette personne n'a pas encore son permis
de travail ou est une personne qui demande l'asile ou réfugiée, est-elle en situation de travailler?

155 Donc ça, c'est des choses sur lesquelles au quotidien, on essaie de déconstruire pour

160 prouver justement que, non, ce sont des personnes qui ont un statut; un RPCE, c'est une personne qui arrive à son arrivée ici, qui est résidente permanente, donc la seule différence, c'est qu'elle ne peut pas voter. Pour les demandeurs d'asile, c'est essentiellement de prouver qu'il y a un soutien du gouvernement le temps que la personne puisse commencer à travailler et aujourd'hui, on pense qu'il y a un manque d'information qui est donnée aux propriétaires à ce niveau-là.

165 Ce qu'on voulait aussi souligner, c'est que lorsqu'il n'y a pas de référence, lorsqu'il n'y a pas de garant ou lorsqu'il n'y a pas d'historique de crédit, les personnes se retrouvent, je ne veux pas dire tout le temps, mais quand même un grand nombre de fois, dans des appartements insalubres. Et donc s'il y a cette insalubrité-là, on parle d'isolement et donc on parle de personnes qui ont des fois même honte de sortir ou de revendiquer les problèmes auxquels ils font face. Ça peut entraîner aussi par moment un communautarisme, une ghettoïsation, donc les personnes se retrouvent dans des situations ou avec des personnes qui répondent aux mêmes difficultés, je veux dire, qu'ils ont au quotidien. Donc c'est aussi pour nous une forme de discrimination.

170 Les idées qu'on a soulevées, nous, pour répondre en fait à ces problématiques-là, ce serait... il y a souvent des sessions d'information qui sont offertes aux personnes qui sont à la recherche de logements, mais il y a très peu de sessions d'information, à ma connaissance, qui sont offertes aux propriétaires, qui sont offertes aux personnes qui favorisent l'accès au logement et donc c'était de voir : est-ce qu'à ce niveau-là la ville aurait une responsabilité, peut-être, au niveau de la diffusion de l'information ou même lorsque, par exemple, je sais qu'en ce moment il y a un nombre important... il y a des plans pour la construction de logements sociaux, est-ce que dans le futur, ça, ça ne pourrait pas être aussi une forme de prévention auprès des personnes qui vont être amenées à donner ou faire les entrevues avec les personnes qui recherchent l'appartement. Et on pense aussi que la Ville devrait pouvoir agir ou en parler soit avec l'Office d'habitation publique ou sinon avec la Régie du logement. Puis ça, c'est comme la grande idée par rapport à tout qui touche au logement.

185 Après, au niveau du maintien de l'emploi, une des premières choses peut-être que j'ai oubliée aussi de mentionner avant, une difficulté que l'on a en général, c'est de premièrement de dire, bien écoutez, les catégories d'immigration, lorsqu'on parle de 0 à 5 ans, on ne peut pas

englober tout le monde dans la même idée. Les conséquences d'une politique sur un certain type d'immigration ne vont pas être les mêmes sur une autre catégorie et c'était important de le mentionner puis peut-être de voir est-ce qu'au niveau de la ville, il y a une distinction entre toutes ces catégories d'immigration lorsqu'on parle de services.

Par rapport à l'emploi, une des choses qu'on a beaucoup rencontrées avec les demandeurs d'asile, c'était la question des familles monoparentales. De manière générale, les demandeurs d'asile actuellement n'ont pas accès aux garderies subventionnées. Et ça devient de plus en plus complexe lorsque c'est des familles monoparentales qui là, se retrouvent dans une spirale où elle reste à la maison parce que l'enfant ne peut pas être gardé, et donc elle ne peut travailler, donc reste sur l'aide sociale, et donc le processus d'intégration prend plus de temps.

La deuxième idée, où là, on pense qu'il y aurait peut-être quelque chose à faire au niveau de la Ville, c'est l'évaluation comparative des études effectuées hors Québec. Pourquoi je dis ça? Parce qu'aujourd'hui, à ma connaissance, dans le processus d'embauche dans la fonction publique, on demande souvent le processus d'études... comparatif des études. Par contre, cette évaluation n'amène finalement que le type, on ne reconnaît que le diplôme par rapport au diplôme que la personne avait avant, mais ne prend pas nécessairement en compte l'expérience de la personne avant d'arriver ici.

Et est-ce que ça ne crée pas des failles administratives finalement lorsqu'on se retrouve dans des situations où une personne veut appliquer à la Ville? Un processus comme celui-là est coûteux, il demande de l'argent; des fois, c'est des documents qu'il faut traduire; des fois, il faut, si la personne veut intégrer des Ordres, bien il faut qu'elle passe des examens. Donc la personne, dès le départ, part avec beaucoup plus de difficultés qu'une personne qui a obtenu toute son éducation ici.

Au niveau de la Ville, ce qu'on se demandait, est-ce que ce ne serait pas... par exemple, l'idée d'une personne réfugiée qui a quitté tout de manière brusque ou d'une personne qui a demandé l'asile qui a quitté de manière brusque, est-ce que c'est, entre guillemets, normal de demander ça à une personne qui est partie du jour au lendemain et qui par conséquent, n'a peut-

être pas avec elle ou lui, ces documents-là en sa possession?

220 Donc au niveau administratif, on bloque peut-être une personne d'accéder à un emploi si
elle n'a pas ou elle ne répond pas aux critères. Donc peut-être que la personne ne postulera même
pas pour l'emploi, peut-être que la personne, au moment de postuler, ça passera juste à côté parce
qu'elle ne répond pas à toutes les demandes. Donc ce qu'on se demandait, c'est : est-ce que la
225 Ville ne pourrait pas mettre en place un mécanisme d'embauche qui ne puisse pas freiner les gens
qui attendent ou ne peuvent pas avoir l'évaluation comparative?

 Par la suite, une chose sur laquelle on a beaucoup parlé aussi, c'est qu'obtenir un emploi,
c'est une chose, mais le garder, ça en est une autre. Beaucoup de nos conseillères en emploi ont
rencontré des nouveaux arrivants, des personnes réfugiées, des demandeurs d'asile et les codes
230 culturels sont souvent des enjeux, au fait, qui reviennent assez souvent. Une personne peut avoir...
peut être passée par des cours de francisation, une personne peut être passée par l'équivalence
ou la reconnaissance des acquis, une personne peut avoir fait tout ce processus-là d'expérience
québécoise, de première expérience de travail, mais si les codes culturels des deux côtés ne sont
pas mis à... ne sont pas expliqués ou disons définis, ça peut créer des enjeux un peu difficiles.

235 Je sais qu'il y avait l'exemple, par exemple, d'une personne qui travaillait dans une société
où la Ville a son mot à dire et bien, la personne était passée par tout ce processus-là, mais
lorsqu'une personne à côté de lui — parce que c'est un travail d'équipe — se met à parler en
français, la personne ne va peut-être pas comprendre toutes les expressions qui sont dites. Et
240 donc là, même si elle a les compétences ou les qualifications, elle peut se remettre en question
parce qu'elle pense à ce moment-là qu'elle n'est pas capable de comprendre. Mais ce n'est pas
une question de compréhension technique ou de qualifications, c'est simplement une question
d'enjeu culturel qui n'est peut-être pas mis en avant des deux côtés.

245 Je sais que la Ville a, en ce moment, mis à place ou travaille sur — je n'ai pas le nom
exact — mais une politique sans peur. Nous, on pense que c'est une très bonne initiative de pouvoir
donner accès aux personnes qui sont en situation de précarité, ou en situation de statut implicite,
ou en attente, accès à tous les services. Mais est-ce qu'au niveau de l'emploi, par exemple,

250 lorsqu'une personne veut, je ne sais pas moi, une personne qui arrive comme demandeur d'asile
puis qui a été médecin, par exemple, dans son pays et qui aujourd'hui se retrouve dans une situation
où on ne tient pas nécessairement compte de ses qualifications et qui doit travailler pour pouvoir
s'intégrer. Si elle travaille, par exemple, un exemple quelconque, dans un abattage de poulets et
que les normes auxquelles elle fait face ne répondent pas... elle ne répond pas finalement à ce
travail-là aux normes du travail que la personne devrait avoir.

255 Bien cette personne-là peut se retrouver dans une situation où elle ne va pas parler parce
qu'elle pense qu'il peut y avoir une incidence entre ce qu'elle dit et son... l'étude de son dossier
d'immigration. Et si la Ville développe une politique sans peur, ce serait peut-être intéressant aussi
que dans les mécanismes, je ne sais pas si ça existe déjà, mais peut-être de tenir compte de la
260 technicalité en emploi. Donc c'est ça.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Je vais vous inviter à accélérer et à conclure.

265 **M. HICHAM KHANAFER :**

Oui, donc c'était les idées que je voulais avancer ici. Puis il y a plus de... il y a d'autres
informations qui sont présentes dans le rapport que vous pourrez voir si jamais ça vous intéresse.

270 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

D'accord. Écoutez, le... Est-ce que vous avez... est-ce que votre organisme a un
partenariat avec le ministère de l'Immigration?

275 **M. HICHAM KHANAFER :**

Oui.

280 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

Et ce partenariat prévoit quoi en termes de services? Est-ce que, par exemple, mais j'imagine que vous avez déjà la réponse, les services que vous donnez dont vous pensez qu'ils sont, et probablement très justement, qui sont sous-financés par rapport aux besoins, est-ce que
285 ce n'est pas auprès du ministère de l'Immigration qu'il faudrait demander à bonifier en quelque sorte? Je ne le sais pas ce que vous avez, mais...

M. HICHAM KHANAFER :

290 Bien moi, l'idée que j'ai de ça, c'est qu'il y a, effectivement, on est financé par le ministère. Il y a des ententes avec lesquelles on a avec le ministère, qui nous demandent de faire un certain travail par rapport à ces ententes-là. Après, la question d'intégration, elle est au-delà du ministère ou du centre dans lequel je travaille. Ça devrait être quelque chose qui est concerté entre tous les
295 acteurs de la société. Puis aujourd'hui, je pense que la Ville a, dans ses politiques de vouloir reconnaître les enjeux ou les problématiques auxquels on fait face, a une part de responsabilité. Que ce soit dans les politiques qu'elle développe, que ce soit dans les mécanismes d'embauche qu'elle a.

Par exemple, moi je serais curieux de savoir combien de demandeurs d'asile il y a, qui se
300 font embaucher à la Ville? Et là, est-ce que c'est une question du ministère? Je ne pense pas. Je pense que c'est une question qu'on devrait directement adresser à la Ville de : quels sont les mécanismes qui sont mis en place pour embaucher des personnes qui viennent d'arriver?

305 Parce qu'embaucher une personne qui est là depuis 10 ans, c'est vrai qu'on peut la considérer comme un nouvel arrivant cette personne-là, mais c'est autre chose d'embaucher une personne qui vient d'arriver puis que ces processus d'embauche, est-ce que qu'ils répondent finalement... est-ce qu'ils mettent en place ou est-ce qu'ils favorisent l'accès de ces personnes-là? Donc c'est plus à ce niveau-là qu'aujourd'hui je pense qu'on voulait mettre ça en avant.

310 Puis au niveau du logement, je pense que la Ville aussi a une grande responsabilité en

termes de... dans ce qui touche à l'insalubrité des logements ou en fonction de l'accès ou comment on fait en sorte pour faire en sorte que les différents acteurs de la société montréalaise puissent favoriser l'accès à ces personnes vulnérables au logement.

315 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

Ma question était complémentaire pour que je comprenne... pour que l'on comprenne l'ensemble du tableau, mais indéniablement, il y a des responsabilités qui relèvent de la Ville. Vous avez des questions? Alors, madame Gold.

320

Mme JUDY GOLD, commissaire :

J'ai quelques questions. Bonsoir.

325 **M. HICHAM KHANAFER :**

Bonsoir.

330

Mme JUDY GOLD, commissaire :

Vous avez mentionné que les demandeurs de statut de réfugié n'ont pas accès aux garderies subventionnées?

335

M. HICHAM KHANAFER :

C'est les demandeurs d'asile.

340

Mme JUDY GOLD, commissaire :

Oui, des demandeurs d'asile, c'est ça.

M. HICHAM KHANAFER :

Oui. Non, ils n'ont pas accès aux subventions pour la garderie.

345

Mme JUDY GOLD, commissaire :

Jusqu'à quel temps? Jusqu'au temps que leur demande soit entendue, acceptée, j'imagine, ou...?

350

M. HICHAM KHANAFER :

Oui, bien, je ne suis pas un expert en immigration, mais à ma connaissance, c'est tant qu'ils conservent le statut de demandeur d'asile, ils n'ont pas accès aux subventions.

355

Mme JUDY GOLD, commissaire :

D'accord. Et vous savez sûrement c'est sous la compétence du gouvernement du Québec, les garderies?

360

M. HICHAM KHANAFER :

Oui. Oui, oui.

365

Mme JUDY GOLD, commissaire :

Est-ce que vous avez une recommandation à faire à la Ville dans ce sens?

M. HICHAM KHANAFER :

370

Bien je pense que ça, c'était quelque chose qu'on voulait vraiment faire passer comme une frustration parce qu'il y a vraiment un très grand enjeu en ce moment qui est vécu à ce niveau-là.

375 Donc, nous, on essaie de faire passer ça là où on peut. Après, pour être honnête, moi je ne sais pas la Ville jusqu'où elle peut aller dans ce dossier-là. Est-ce qu'il y a moyen d'appuyer les initiatives des organismes communautaires à Montréal ou dans... finalement dans... bon, en tout cas, pour lequel la consultation c'est pour Montréal. Mais c'est plus une... je pense que c'est plus une forme de frustration que vivent beaucoup d'organismes communautaires sur l'enjeu justement des garderies subventionnées.

380 **Mme JUDY GOLD, commissaire :**

D'accord. Merci.

385 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

Monsieur Thuot?

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

390 Oui, vous avez abordé le... Oui, bonjour.

M. HICHAM KHANAFER :

Bonjour.

395 **M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :**

400 Vous avez abordé la question des politiques d'embauche en évoquant, notamment, certains éléments comme l'exigence de l'évaluation comparative des études et ces choses-là. Est-ce que le processus d'embauche à la Ville de Montréal exige cette évaluation-là dans le cas de personnes qui n'ont pas été diplômées ici? Ça, c'est ma première question. Est-ce que, par ailleurs, ce processus-là comprend ou comprendrait des aspects pour adapter, pour s'adapter au candidat dans la situation, par exemple, que vous décrivez lorsque c'est une personne réfugiée ou un demandeur

405 d'asile, bien souvent il n'a pas de documents, il n'est pas en mesure de prouver son expérience, et
cætera? Est-ce que vous, à votre connaissance, est-ce que la Ville a des processus qui permet
d'adapter sa démarche au candidat?

M. HICHAM KHANAFER :

410 Bien, moi ce que je sais, c'est qu'au niveau... parce que j'en discutais avec les conseillères
en emploi aujourd'hui au centre, et ce qu'elles me disaient c'est que dans le domaine de la fonction
publique de manière globale, on demande l'étude d'évaluation — comment on appelle ça?
L'étude...

415 **M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :**

L'évaluation comparative.

M. HICHAM KHANAFER :

420 L'évaluation comparative des études. Donc de ce que j'avais compris de ce qu'elles
m'avançaient, c'est que oui, c'est ce qui est demandé également à la Ville. Après, au niveau des
mécanismes, moi, je pense que, et on en discutait, c'est une chose d'avoir des politiques, c'en est
une autre de voir des résultats.

425
Aujourd'hui, pour être honnête, je n'en ai aucune idée si la Ville a des politiques visant dans
ces enjeux-là, mais ce qu'on peut constater, c'est qu'il y a très peu de demandeurs d'asile qui
travaillent à la Ville; il y a très peu de personnes qui sont arrivées actuellement qui travaillent à la
Ville. En général, c'est beaucoup plus des personnes qui sont là depuis un moment. Donc nous,
430 c'est ces enjeux-là qu'on essaie de cibler, de voir. Est-ce que l'évaluation comparative, est-ce que
c'est une des problématiques? Bien si ça l'est, pourquoi? Est-ce qu'une personne qui est là depuis
cinq, dix ans, bien, peut-être qu'elle a les moyens aujourd'hui de déboursier tout cet argent-là pour
pouvoir acquérir ça. Mais une personne qui vient d'arriver, il y a beaucoup plus de dépenses que
de rentrées d'argent. Donc elle va faire attention à toutes les choses qu'elle fait.

435 Et dans le cadre d'une évaluation comparative, ça, c'est plus que la juridiction provinciale
peut-être ou fédérale, mais il y a une évaluation qui a été faite, un critère de sélection qui ont poussé
cette personne-là à arriver comme immigrant économique aujourd'hui ici. Donc si ça, ça existe,
pourquoi il n'y aurait pas différents paliers de gouvernement qui collaboreraient ensemble à voir
440 quelle est cette expertise qui a été évaluée avant l'arrivée de la personne, et est-ce que là, il n'y
aurait pas quelque chose à aller chercher au niveau de la Ville par rapport à ça.

Puis dans un deuxième temps, s'il y a une évaluation comparative, en fait, qui bloque l'accès
à une personne parce qu'elle n'a pas un document, est-ce qu'il n'y aurait pas moyen d'aller trouver
d'autres formes de mécanisme pour voir quelle est l'expérience de cette personne puis de quelle
445 façon on peut faire en sorte qu'elle accède à ce genre d'emploi. Merci

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Monsieur El-Hage?

450

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

Oui. Merci. Vous avez fait mention d'un rapport et de recommandations, j'imagine, c'est des
recommandations qui allaient au gouvernement provincial, si je ne me trompe pas?

455

M. HICHAM KHANAFER :

Oui.

460

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

Est-ce que là-dedans, il y a des recommandations qui peuvent aller au... qui concernent la
Ville? Ou qui peuvent être transformées?

465

M. HICHAM KHANAFER :

Moi, je pense qu'il y en a qui peuvent être transformé.

470 **M. HABIB EL-HAGE, commissaire :**

Par exemple?

M. HICHAM KHANAFER :

475

La manière dont ça va être fait... Bien je sais que certains parlaient de la question justement des études comparatives. Là, il y en a qui en parlait. Si je me souviens également, il y avait des enjeux qui étaient discutés sur tout ce qui touche au logement puis par la suite également... qu'est-ce que qui avait d'autre? Je sais que par moment certains discutaient aussi de... au niveau des différents paliers, est-ce que ça discute entre eux finalement? Est-ce qu'il y a des... est-ce qu'ils se mettent d'accord sur qui fait quoi puis pour créer une certaine logique dans toutes les politiques qui sont mises en place?

480

Puis certains parlaient également de... là, je sais qu'il y avait trois chercheurs qui étaient venus puis qui avaient fait des présentations au début. Puis par la suite, il y avait eu des tables de discussion où on avait mis, en fait, sur les tables, différents sujets puis différentes recommandations. Puis beaucoup parlaient, en fait, des mécanismes qui pourraient favoriser l'accès à l'embauche pour les réfugiés, pour les demandeurs d'asile, pour les personnes en situation précaire puis comment faire en sorte que ces personnes-là puissent aussi s'intégrer plus rapidement dans la société à travers des politiques qui seraient comme un fil conducteur entre les trois différents paliers.

485

490

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

Très bien, merci.

495

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

500 Merci infiniment pour votre contribution, monsieur Khanafer. Je vais vous souhaiter une bonne fin d'après-midi.

M. HICHAM KHANAFAER :

505 Vous aussi.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

510 Et j'appelle immédiatement au nom du Conseil interculturel de Montréal, monsieur Souleymane Guissé. Pourriez-vous le donner, s'il vous plaît, à la secrétaire analyste, le document? Merci infiniment. Bienvenue, monsieur Guissé, pour les fins de la sténographie vous êtes accompagné de?

M. SOULEYMANE GUISSÉ :

515 Madame Marie-Claude Heinz qui est la secrétaire recherchiste du Conseil interculturel.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

520 Merci. Bienvenue, Madame Heinz. Alors, la parole est à vous.

M. SOULEYMANE GUISSÉ :

525 Oui, bonjour. En fait, donc nous sommes le Conseil interculturel de la Ville de Montréal. Donc le Conseil interculturel est une instance consultative de la Ville qui est chargée donc de conseiller la Ville, donc le comité exécutif et puis donc la mairesse et toutes les questions relatives à la diversité aux relations interculturelles à la Ville de Montréal. Principalement, on le fait par la production d'avis et de mémoires. Donc c'est clair que la question du racisme systémique et des

discriminations est une question qui est dans nos champs d'action et d'ailleurs on a publié pas mal de documents là-dessus, sur l'employabilité, le profilage racial et donc et d'autres thèmes aussi.

530

Donc dans le cadre de la consultation publique sur le racisme systémique, donc on a produit un mémoire, donc un mémoire à... que je veux vous présenter aujourd'hui. Donc le mémoire, l'objectif, c'est vraiment donner naturellement des pistes de solution sur cette question-là. Donc aujourd'hui, ma communication c'est de vouloir un cas de partie, donc je parlais de la mise en

535

contexte, de la démarche, mais je mettrai beaucoup l'accent sur les manifestations concrètes et surtout aussi la dernière partie donc qui parle des pistes de solution.

Donc en ce qui concerne la mise en contexte, c'est la notion même de racisme, le concept de racisme qui est très difficile à cerner, donc ce qui se pose la difficulté même de travailler sur cette question-là. Néanmoins, quand même on... la littérature montre finalement qu'il y a des enjeux sur cette question-là et que le racisme systémique est une réalité. Est une réalité. Maintenant en ce qui concerne Montréal, puisque c'est de Montréal qu'il s'agit, qu'est-ce qui est fait? Donc on voit que la question du racisme, ou des discriminations, ou plutôt des relations interculturelles, et donc entrent dans le cadre de ce qu'ils appellent le développement social, dans la politique du développement social et il y a le concept d'inclusion, en fait, qui prend plus en plus de place.

540

545

Maintenant, ce concept d'inclusion là présente des limites. C'est-à-dire les limites, l'une des limites donc les plus qu'on a notées, c'est que ça ne permet pas d'avoir d'indicateurs et finalement on va voir une posture de la Ville pour dire, pour se positionner contre les discriminations, contre le racisme, mais en termes d'actions, on ne le voit pas. Finalement, il n'y a pas d'actions qui reflètent donc les déclarations d'intention de la Ville. Donc ça, c'est les limites de l'approche de la Ville en matière de lutte, donc aux discriminations et racisme.

550

Donc en ce qui concerne notre démarche, donc la démarche, c'est une démarche sur trois phases. La première phase, c'est vraiment une recherche documentaire sur le sujet, sur ce qui est dit, mais aussi essayer, l'objectif, c'était vraiment de s'inspirer des bonnes pratiques pour donc mettre en œuvre des... pour suggérer des solutions. Il y a aussi l'analyse des quatre séances d'information qui ont été faites par l'OCPM. Et puis, la dernière démarche, c'était des activités

555

560 contributives citoyennes qu'on a faites. Donc, on est allé à la rencontre des citoyens, on en a obtenu
trois. Et puis, il y a aussi une première séance, qui était une séance d'échanges avec donc les
citoyens sur justement les documents de consultation qui étaient donc publiés par la Ville.

565 Donc maintenant, quand on va dans le cœur du mémoire, donc on voit que ce qu'on
suggère, c'est déjà prendre en compte la vision même des citoyens. Parce qu'on sait que la Ville
de Montréal en ce moment, l'enjeu de la participation citoyenne, la participation citoyenne est un
enjeu. Mais nous au Conseil interculturel, qu'est-ce qu'on a remarqué dans nos activités, dans cette
démarche-là? C'est que les citoyens ont envie de parler, on envie d'avoir un espace. Et finalement
ils sentent... bien, il y a la perception que le racisme systémique est une réalité, mais ils ne savent
pas à qui s'adresser. Donc il y a une sorte de frustration, une sorte donc une envie de parler.

570 Mais aussi il y a ce qu'on appelle, ils ont... donc les citoyens ont parlé et puis donc ils
témoignent des microagressions. Ce qu'on appelle des microagressions, c'est qu'ils vivent, par
exemple, le fait de nier même la réalité du phénomène du racisme systémique, bien on leur dit que
c'est la victimisation. Donc ça, ça frustre un peu, et puis donc on note cela chez les personnes
575 issues des minorités, comme on dit.

Après, ce qu'on a noté aussi, c'est dans nos activités contributives citoyennes, c'est
finalement, comme je le disais au début, l'écart finalement entre le discours normatif qu'on voit à la
Ville, par exemple, la déclaration de Montréal sur la diversité culturelle, donc fêter le mois de
580 l'histoire des noirs, donc des instances comme le Conseil interculturel, on le voit tout ça est beau.
Mais les citoyens, ils disent, bien dans la réalité, on ne le sent pas, on subit. On voit qu'il y a, donc
on voit clairement que le racisme systémique, par exemple, quand on parle de l'employabilité, bien,
on voit dans certains domaines où il y a une surreprésentation des minorités et dans d'autres
domaines, on voit un plafond de verre. Donc quand ils le voient, ils le vivent, on dit bien finalement
585 on nous dit qu'il y a des choses qui sont faites, mais dans la réalité, on ne le voit pas. Donc cette
question-là finalement, il y a quelque chose qui n'est pas concret.

On va passer à la prochaine diapositive. Donc pour agir le Conseil interculturel suggère
vraiment trois axes : donc reconnaître finalement, reconnaître publiquement le phénomène du

590 racisme systémique parce qu'il n'est pas reconnu finalement, et il y a une frustration des
populations. Faites preuve aussi de responsabilité et d'engagement pour la Ville parce que... Et
donc ce qu'on dirait que la Ville doit agir comme leader, en fait, sur cette question-là. Aussi, mettre
en œuvre une stratégie antiracisme.

595 Comme je disais tout à l'heure, quand on parle donc de racisme systémique, donc la Ville
de Montréal donc il y a des déclarations donc normatives. Mais ces déclarations normatives là, on
voit qu'il y a un écart encore une fois, donc quelle serait la solution pour finalement venir à bout de
ce phénomène-là? Bien il faudrait agir, agir, l'action serait donc, une stratégie ce qu'on parle une
stratégie antiraciste, donc j'ajouterai une stratégie antiraciste interculturelle.

600 Recueillir aussi des données probantes. Bon, parce que quand on parle de racisme
système, de discrimination, et puis je prends l'exemple de la question du profilage racial, bien, il
n'y a pas de... on a du mal à avoir des données. On en parle, mais on ne sait pas c'est quoi, même
des chercheurs, quand des chercheurs travaillent sur cette question-là, ils disent : « Oui, on a les
605 données, mais les données ne sont pas... ce n'est pas des données vraiment probantes qui
permettent d'analyser ce phénomène-là ». Donc finalement, on sait que ça existe, mais on ne nous
donne pas les moyens de faire face à ce phénomène-là.

610 Donc pour agir, donc renforcer la capacité de l'autonomisation des citoyens et des milieux.
Donc comme je l'ai dit tout à l'heure, la question de participation citoyenne à Montréal, à la Ville de
Montréal est un enjeu. Et donc, la Ville elle-même au niveau de la ville centre, elle a du mal à
rejoindre les citoyens. Et pourtant, nous, ce qu'on a vu sur le terrain, c'est que les citoyens ont envie
de parler, ont envie d'être écoutés. Donc pourquoi ce paradoxe-là? Donc finalement, parce qu'on
ne leur donne pas les moyens de parler, on ne leur ouvre pas les espaces. Quand je dis « on », je
615 parle de la Ville de Montréal et il y a des obstacles à cette participation citoyenne là. Ces obstacles
sont, on peut parler donc des obstacles en termes de langue, de transport, mais aussi des
populations qui sont très vulnérables ou qui ne peuvent pas accéder à la Ville. Donc il y a donc une
importance, donc l'importance d'impliquer les citoyens dans la vie montréalaise donc je pense que
la Ville doit donc agir en ce sens-là.

620

625 Agir aussi, c'est sensibiliser et changer les attitudes. Donc durant nos rencontres avec les citoyens, on leur a demandé quelles seraient la ou les solutions. Et puis, ils ont tous parlé quand même de l'importance de la sensibilisation, de l'éducation, de la formation, mais quand ils parlent de formation, ils disent : « Bien, on parle souvent de formation de gestion à la diversité, mais ça ne s'adresse jamais, entre guillemets, à la majorité, ça s'adresse qu'aux autres. » Pourquoi pas... pourquoi ne pas sensibiliser finalement la majorité, donc mettre en place une campagne de sensibilisation, donc valoriser la diversité, faire la promotion donc de la richesse de la diversité. Sensibiliser, aussi, c'est mettre en place donc des programmes d'éducation interculturelle et antiraciste.

630 Je vais continuer. Donc sensibiliser, c'est mettre en place des... c'est agir surtout sur ce qu'on appelle l'éducation interculturelle, l'éducation antiraciste, mais aussi développer... avoir, en fait, avoir une vision qui va au-delà du normatif. Et avoir une vision qui va au-delà du normatif, c'est-à-dire, c'est s'appuyer sur ce qu'on appelle les trois piliers finalement d'une Ville interculturelle qui serait la reconnaissance.

640 Donc la reconnaissance, ça va au-delà finalement de célébrer la diversité, c'est vraiment reconnaître les discriminations. Mais aussi, en termes de droits, donc l'égalité; donc l'égalité, on fait référence à la Charte des droits et libertés, la Charte du Québec, donc avec l'article 10, et en fait, des interactions productives. Des interactions productives, c'est finalement casser les ghettos et puis donc faire en sorte que les gens puissent interagir de façon positive dans la Ville. Donc, c'est ça.

645 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

Merci infiniment. Nous avons lu avec attention votre mémoire qui est riche d'études, d'analyses et de solutions. Je suis sûre que tous mes collègues auront des questions à vous poser. Moi, je vais pour le moment, me contenter de deux questions.

650 L'un des manques que vous identifiez très clairement c'est au niveau de la gouvernance, au niveau de la Ville. Une reddition de compte qui ne serait pas rigoureuse, qui ne serait pas

complète, s'attardant d'une part à des données qui sont parcellaires ou... et avec un manque de suivi au niveau des indicateurs. Sans indicateur de... Donc la mise en action des beaux discours, comme vous le dites, de la Ville est déficiente.

655

Est-ce que vous pensez que le Conseil, je comprends bien que le Conseil est un comité aviseur, mais pensez-vous que le Conseil pourrait avoir — parce qu'il y a une certaine permanence au conseil — est-ce que le conseil pourrait avoir un rôle à jouer au niveau du suivi? Et je vous demanderais, peut-être préalablement, quand vous faites des avis à la Ville, est-ce que généralement vos avis sont suivis? Est-ce qu'il y a une réponse intéressante? Un peu pour nous donner une piste, là.

660

M. SOULEYMANE GUISSÉ :

Oui, le Conseil interculturel fait naturellement partie des solutions, mais on en parlait récemment aussi avec la Ville, c'est qu'on est trop sollicité, on ne nous pas les moyens. Si on nous donne les moyens d'agir, les moyens, effectivement, on pourra jouer un rôle, donc sur cette question-là. Donc les moyens, on peut dire, les moyens en termes de ressources humaines, mais aussi en termes de ressources financières, on le fait, donc on agit déjà dans ce sens-là. Maintenant en ce qui concerne la...

665

670

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Je vais juste vous interrompre.

675

M. SOULEYMANE GUISSÉ :

Oui.

680

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Des moyens et des pouvoirs accrus parce qu'actuellement vos pouvoirs, c'est aviser?

M. SOULEYMANE GUISSÉ :

685 Oui, le pouvoir, c'est... nos pouvoirs, c'est des pouvoirs d'aviser, mais c'est clair que si on
change la gouvernance, et puis on nous donne, donc là, ce serait quand même un changement
majeur. Mais déjà, si on nous donne les moyens, je pense quand même qu'on prend... Donc là, je
vais enchaîner sur la deuxième question, on prend au sérieux, je ne dis pas qu'on ne prend pas au
sérieux, mais ça devient quand même plus... donc que nos avis soient pris... soient donc suivis et
690 que nos recommandations soient suivies. Je pense qu'on pourrait, donc la Ville pourrait faire
beaucoup, beaucoup, beaucoup d'efforts sur les questions de relations interculturelles à Montréal.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

695 Vous nous avez dit... Ma deuxième question touche les compétences de la Ville. Cette
commission c'est-à-dire cette consultation a pour mandat de regarder racisme et discrimination
systémique à l'intérieur des compétences de la Ville. À la page 35 de votre rapport, vous nous
parlez... vous dites que si la Ville s'en remet trop rapidement à des compétences prédéfinies, risque
de faire en sorte qu'elle néglige le développement de ses compétences en matière de lutte contre
700 les diverses formes de racisme et de discrimination systémique. Qu'est-ce que ça veut dire? Est-ce
que vous êtes en train de plaider pour une extension des compétences de la Ville? Est-ce que c'est
une vision qui est trop limitée que la Ville a maintenant de ses compétences, de l'exercice de ses
compétences ou...?

M. SOULEYMANE GUISSÉ :

705 Bien en fait, là, on est vraiment dans l'ADN même du Conseil interculturel. Donc, nous, on
est au Conseil très audacieux dans nos avis et ce qu'on veut dire dans « élargir les champs de
compétence de la Ville », c'est que la Ville, on parle de Montréal, ville inclusive, mais nous on veut
710 dire Montréal ville leader sur cette question-là.

Pourquoi donc on parle d'élargir le champ de compétence de la Ville? On voit qu'à
Montréal... Montréal est une ville, la ville naturellement la plus diverse du Québec, donc étant la

715 Ville la plus diverse du Québec, je pense que définir en amont des compétences ne serait pas productif. Il faut partir de la base. Et nous, quand on parle d'élargir des champs de compétence, c'est qu'on écoute les citoyens. On voit que la demande des citoyens, on voit que les citoyens ont soif quand même, ont soif et ont envie que la Ville agisse. Et donc souvent, la Ville dit : « Bien, nos champs de compétences se limitent ici. »

720 Mais on voit qu'avec la création quand même du BINAM, la Ville a réussi à avoir une entente avec le gouvernement provincial. Donc c'est dire à la Ville de faire preuve d'audace, de leadership et de proactivité sur cette question-là, quitte donc à élargir ses compétences, effectivement.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

725 Merci, je vais demander à mes collègues s'il y a des questions. Monsieur El-Hage?

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

730 Merci pour votre présentation. En fait, ma question porte sur le profilage racial. En 2006, le Conseil interculturel a déposé un avis sur le profilage racial; 2016, il y a eu un autre rapport pour mesurer ce qui a été fait. Est-ce que vous êtes satisfaits de ce qui a été fait jusqu'à maintenant?

M. SOULEYMANE GUISSÉ :

735 Bien, si on publié quelque chose en 2016, suite à 2010, je pense, c'est que ça veut dire qu'on n'était pas satisfait de ce qui a été fait. Donc effectivement, nous ne sommes pas satisfaits, donc là, on continue. Donc là, je sais que cette question-là est revenue sur le devant de la scène. Donc, nous, on est en train quand même de la suivre au pas. Donc en 2016, quand on a publié la
740 suite de l'avis de 2010, je pense, c'était justement pour, entre guillemets, mettre la pression sur la Ville pour lui demander d'agir sur cette question-là.

Et je sais qu'il y a un rapport qui est sorti récemment. Donc nous, on suit de près cette question-là. Mais c'est clair qu'on n'est pas satisfait, surtout la question du profilage racial, je pense

745 que c'est la question qui reflète clairement le racisme systémique. On a beau nier, on a beau faire du daltonisme racial, comme on dit, la question du profilage racial montre clairement qu'il y a un problème de racisme systémique auquel on ne veut pas ou on ne veut pas s'adresser, justement.

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

750

Vous avez plaidé récemment pour une politique interculturelle pour la Ville, est-ce qu'une politique antiraciste peut être envisageable pour...

M. SOULEYMANE GUISSÉ :

755

Bien justement, la politique interculturelle et la politique... la stratégie antiraciste, dont on parle dans ce mémoire-là, est la suite logique de la politique interculturelle. Les deux sont liées. Et dans le mémoire en partie, on parlait donc de politiques interculturelles et antiracistes. Pour moi, les deux sont liées.

760

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Madame Gold?

765

Mme JUDY GOLD, commissaire :

Bonsoir.

M. SOULEYMANE GUISSÉ :

770

Bonsoir.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

775

Oui, j'ai deux questions à vous poser. D'abord à travers les années, vous avez produit des

avis, de nombreux avis déposés au conseil municipal, au comité exécutif de la Ville, qui apporte des questions très similaires aux questions qu'on aborde ce soir. Un participant à cette consultation m'a dit, en passant, que si la Ville avait suivi toutes vos recommandations, on ne serait peut-être pas ici ce soir. Êtes-vous d'accord cette affirmation?

780

M. SOULEYMANE GUISSÉ :

Effectivement, oui.

785

Mme JUDY GOLD, commissaire :

Oui? Et comment expliquez-vous la lenteur de la Ville à agir de fonction résolue dans la matière?

790

M. SOULEYMANE GUISSÉ :

Bien, on parlait tout à l'heure de gouvernance, de moyens; nous, on est au conseil consultatif, donc on fait avec les moyens qu'on a. C'est clair qu'au niveau du suivi avec la Ville, donc nous, on est des personnes bénévoles, donc c'est clair que s'il n'y a pas une volonté politique, bien, en tant que comité aviseur, on n'a pas non plus les moyens de pousser la Ville dans ces retranchements. Maintenant, ce qu'il faut dire, c'est qu'on me dit que le Conseil interculturel est entré dans une nouvelle dimension. On a un rapport très serein et très positif avec la Ville. Notre avis sur la participation citoyenne, ils ont fait un retour avec des... D'ailleurs la recommandation 5 qui était le droit de vote des résidents montréalais, donc ils sont en train de travailler là-dessus.

795

800

Pour la politique interculturelle aussi, on est optimiste, ils vont nous revenir. Et puis, ils sont engagés donc à dire quand on publie un avis, dans les six mois, on va avoir un retour écrit. Donc c'est dire que quand même la Ville en ce moment, donc les rapports... le rapport avec la Ville est positif et la Ville fait preuve quand même, à notre niveau, d'engagement et puis de responsabilité, oui.

805

Mme JUDY GOLD, commissaire :

810 D'accord. J'ai une autre question un peu plus pointue. Vous mentionnez à la page 45 de votre mémoire qu'en vue de la préparation de votre mémoire, vous avez identifié quatre champs d'actions prioritaires.

M. SOULEYMANE GUISSÉ :

815 Oui.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

820 Accès aux services, participation citoyenne, l'employabilité et sécurité urbaine. Quant à l'employabilité, certains participants à nos activités contributives citoyennes ont suggéré les cibles d'embauche pour la diversité à la Ville, soit des objectifs contraignants. Qu'en pensez-vous?

M. SOULEYMANE GUISSÉ :

825 C'est clair qu'on parle de représentativité et on le voit, on l'a dit même dans notre avis sur participation citoyenne : il y a un plafond de verre. Et puis donc à chaque fois qu'on revient à la Ville, on fait des efforts, on fait des efforts, mais on ne voit pas que ces efforts-là deviennent réalité. Et puis souvent dans ces cas-là, on se dit : « Est-ce qu'il faut que ce soit contraignant ou pas? » Mais pour nous, oui, effectivement, il faut quand même pour avancer, parce que pour avancer, oui, il faut
830 quand même qu'il y ait de la contrainte et que la Ville soit amenée à faire de la reddition de compte, à être responsable. On parle d'une Ville donc responsable et engagée. Oui, on est d'accord, oui.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

835 Merci.

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

840 Bonsoir.

M. SOULEYMANE GUISSÉ :

845 Bonsoir.

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

850 J'aimerais quitter un peu les aspects de gouvernance qui sont très bien traités dans votre positionnement, très éclairants aussi, pour aborder un sujet dont on parle assez rarement, mais qui fait néanmoins du champ de notre réflexion, c'est celui des lieux de culte. Petit sujet abordé dans le document de consultation de la Ville, notre Commission d'ailleurs a posé certaines questions additionnelles à la Ville pour avoir un meilleur portrait de cette problématique-là. Et d'ailleurs, c'est sur le site de l'OCPM, c'est des documents publics maintenant.

855 Maintenant, dans votre perspective, et on profite aussi de la connaissance que vous avez quand même un peu de ce dossier-là pour y avoir... pour être intervenu par le passé, est-ce que cette problématique-là a surgi dans le cadre de vos discussions récentes avec des citoyens dans les ACC? Et quelle lumière vous pouvez nous apporter pour mieux traiter cet aspect-là, sous l'angle de recommandations, bien entendu?

860

M. SOULEYMANE GUISSÉ :

865 Oui, donc en fait, sur la question des lieux de culte, le Conseil interculturel y a travaillé déjà avant. Et moi, j'ai été dans toutes les activités contributives citoyennes, cette question-là n'a pas été soulevée. Néanmoins, nous, on sait que c'est une question très importante et sensible et c'est dans nos...

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

870

Pour certains arrondissements, c'est même extrêmement important.

M. SOULEYMANE GUISSÉ :

875

Oui, pour certains arrondissements et on a donc des projets d'avis là-dessus. Donc pour l'instant, ce que je vous dirais, c'est que le Conseil interculturel a des projets d'avis là-dessus, on pourra revenir plus tard sur... Bien, quand l'avis... quand on travaillera là-dessus, c'est clair qu'on fera une communication là-dessus. Mais c'est une question importante, je suis d'accord avec vous, oui.

880

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

Ces projets devaient aboutir dans quelques semaines?

885

M. SOULEYMANE GUISSÉ :

Non, pas dans quelques semaines, je vous dirais dans quelques mois ou dans un an, oui.

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

890

O.K., parfait. Je vous remercie. Merci beaucoup.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

895

Alors, reste à vous remercier, madame Heinz et monsieur Guissé.

M. SOULEYMANE GUISSÉ :

Merci beaucoup.

900 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

Et puis, je vais appeler immédiatement monsieur Rachad Antonius. Bonsoir. Alors, bienvenue, monsieur Antonius.

905 **M. RACHAD ANTONIUS :**

Bonsoir, merci. Merci de m'avoir permis de vous adresser la parole ce soir. Ce que j'aimerais vous dire va probablement aller à contre-courant de l'opinion qui a été à l'origine de cette commission. En bref, il y a une façon de définir le racisme et l'islamophobie qui sont contre-productifs dans le sens où elles ont pour effet de renforcer à la fois la droite intolérante et les
910 fondamentalistes obscurantistes.

Ce que j'ai à dire est plutôt abstrait et conceptuel. Juste pour être clair, je ne veux pas du tout dire que c'est la chose... la seule chose qui est importante ou la plus importante. Je pense que
915 c'est tout ce qui soulevé dans le document de consultation, tous les travaux qui ont été présentés pour lutter contre les discriminations dans les divers domaines sont extrêmement importants, je ne veux pas les minimiser. C'est un aspect particulier que je veux aborder.

Je voudrais dire brièvement quel est mon parcours aussi pour que vous puissiez mettre
920 mes positions en perspective et ne pas mal les interpréter. J'étais un des premiers au Québec à analyser, à dénoncer les images négatives stéréotypées de l'Islam, des Arabes et des musulmans. Mon premier texte date de 1986 et j'en ai fait une dizaine depuis sur ce sujet, et j'ai sillonné la province pour faire de la sensibilisation sur ces questions. Je suis donc extrêmement conscient de l'importance de la lutte contre la stigmatisation des musulmans, des musulmanes et de l'Islam en
925 général. C'est une chose assez importante qui définit un peu la façon dont les luttes antiracistes doivent se faire aujourd'hui. Mais j'ai des réserves majeures sur la façon dont cette lutte est menée en ce moment par une partie du mouvement antiraciste et c'est pour celle-là que je suis ici ce soir.

Dans mes prises de position, je m'inspire des débats internes à l'espace arabe et
930 musulman, car ce qui se passe ici est le reflet de phénomènes dont l'origine se trouve dans cet

935 espace. Je vais commencer par un parallèle. Certains d'entre vous sont familiers avec les débats sur le sionisme et l'antisémitisme au sens courant de racisme antijuif. Certaines des organisations qui luttent contre le racisme antijuif traitent l'antisionisme comme une forme d'antisémitisme, et donc de racisme. Une action de lobbying importante a réussi à délégitimer la critique pacifique du sionisme aux yeux de la classe politique canadienne et québécoise. Et ça s'appuie par des motions au parlement et toutes sortes d'actions.

940 Et donc, les juifs qui se positionnent contre les politiques d'occupation sont couramment traités de self-hating Jews et stigmatisés parce qu'ils s'opposent aux politiques parce que l'on confond antisionisme et antisémitisme. Alors, il y a quelque chose de similaire qui se passe avec l'islamophobie. Parce qu'il y a une confusion entre racisme antimusulman et chrétien légitime du projet politique porté par l'islamisme qui se manifeste dans des comportements, dans des situations diverses. C'est cette confusion qui est au cœur de mes préoccupations, que je voudrais discuter avec vous ce soir.

945 Je vais commencer par un exemple. Le conseil scolaire de la Ville de Toronto, Toronto District School Board, a publié à la fin du mois de septembre 2017, un manuel pour les éducateurs pour lutter contre l'islamophobie, ce qui est une très bonne chose, en gros, c'est un très bon manuel. Mais il y a une définition de l'islamophobie qui était là-dedans, qui se lit comme suit : on définit islamophobie comme étant, et je cite, je traduis : la peur, les préjugés, la haine ou l'hostilité dirigés envers l'Islam et les musulmans — jusque-là tout va bien — ou envers la politique de l'Islam et de sa culture. Et ça, c'est grave. Il y a eu des pressions et le gouvernement... le Toronto School Board a changé cette définition et enlevé le mot « politique ». Mais ça reflète un état d'esprit de ceux qui l'ont fait et je souligne que les pressions ne sont pas venues des militants antiracistes, elles sont venues de la droite. Et ça, c'est grave et ça montre aussi un autre problème. Le Conseil a fini par changer ça.

950
955
960 Alors, si on définit l'islamophobie comme dans cette publication, ceci entraîne des confusions conceptuelles sur l'analyse des manifestations du racisme antimusulman, et donc sur la lutte à ce racisme qui en est affectée de façon négative. Et ça entraîne entre autres, une réaction assez négative de la part de courants politiques, d'individus qui ne sont pas racistes, qui ont une

attitude positive envers l'Islam et les musulmans, mais qui veulent pouvoir critiquer les politiques qui se revendiquent de l'Islam. Et ces gens-là, on les traite d'islamophobes. Et ça, ça ne permet pas de penser comme il faut la lutte à ce type de racisme et à ses manifestations dans les divers espaces publics.

965

Alors, il y a une chose qui mérite d'être clarifiée ici. C'est en ce qui concerne la dimension politique de l'Islam qu'il faut pouvoir critiquer. Ce n'est pas la violence dans les guerres; ce n'est pas l'occupation d'un territoire; ce n'est pas ça le cœur de la question, parce que cette dynamique-là relève de questions politiques, géostratégiques, et en général les sociétés musulmanes sont très globalement contre la violence et ce n'est pas ça l'enjeu.

970

L'enjeu ici, ce n'est ni les signes religieux ni la mode vestimentaire. À mon sens, c'est l'intrusion et l'omniprésence de la norme religieuse dans tous les espaces publics. Je vais m'expliquer là-dessus. Moi, je viens d'un pays où j'ai vu comment l'envahissement graduel de l'espace public par la norme religieuse omniprésente induit non seulement une stigmatisation et une répression de ceux et celles qui ne sont pas de la bonne religion ou qui ne la pratique pas de la même façon que les islamistes, mais surtout, elle induit une dynamique où l'identité religieuse l'emporte sur l'identité citoyenne. Les conflits sont pensés en termes identitaires. Et ça, c'est beaucoup plus grave pour la citoyenneté à long terme qu'un certain nombre d'autres questions.

975

980

Si on valorise énormément avant tout l'identité religieuse des citoyens avant leur identité citoyenne, et qu'on veille à mettre la norme et juste partout, tout le temps, partout; bien, on va finir par reproduire un système qui était dominant dans l'Empire ottoman, qui était utile peut-être en son temps, mais qui est dépassé. Et il faudrait regarder un peu l'histoire de cet empire pour voir un peu le type de problèmes qui peut résulter de ça.

985

Donc, mal définir l'islamophobie, c'est s'interdire de critiquer et de contrer le projet politique qui consiste à mettre la norme religieuse au cœur de l'espace public. Les tendances islamistes font du respect de cette norme la condition de la respectabilité des individus. Si ne vous respectez pas la norme, vous n'êtes pas respectable. Et si vous défiez la norme, on est en droit de vous stigmatiser. Donc dans la lutte contre le racisme, il y a de vrais enjeux importants au quotidien

990

soulignés par tous les documents, comme j'ai dit, mon intervention ne vise pas à dire ce n'est pas important, c'est plus important, je dis que c'est un élément très important qu'il faudrait aborder.

995

Alors, je veux aussi écarter un danger. Quand les gens parlent d'islamisation, il n'y a aucun danger que cette norme soit imposée à l'ensemble de la société québécoise et ceux qui crient à une supposée invasion islamiste sont complètement dans le champ et ils font la promotion de la stigmatisation des musulmans. Et ça, il faut contrer ça. Ce n'est pas ça le danger.

1000

Le problème, c'est celui-là, j'essaie de voir où est le danger. Le danger c'est le suivant : c'est que quand la norme religieuse devient imposée à l'intérieur d'espaces et de réseaux communautaires et familiaux, c'est là que... pas au niveau de la société en général. Je ne vous rappellerai pas ici le cas des Shafia, d'Aqsa Parvez et des autres types de violence qui sont exercés au nom de la norme culturelle ou religieuse. Et le plus important, c'est qu'elle complique énormément les rapports entre ceux qui suivent cette norme et ceux qui ne la suivent pas.

1005

On voit alors des attitudes d'autoségrégation fonctionner autour du respect de cette norme. Une petite anecdote : j'ai un ami égyptien avocat qui vient d'arriver en tant de réfugié ici, il a un enfant de six ans. Il joue au parc et là, il y a deux autres petits enfants syriens qui jouent ensemble et qui pointent le garçon de ce monsieur du doigt et ils disent : « Don't play with this boy, his mother is not veiled. » Alors, c'est le type de clivage qu'il y a quand la norme religieuse devient omniprésente.

1010

De plus, en plus j'ai entendu d'amis à moi qui sont des musulmans pratiquants, et tout, dont les enfants reviennent de l'école en disant : « Maman, tu vas aller en enfer parce que tu ne portes pas le voile. » Alors, comment on tient compte de ça? C'est une question qui se pose. Et la mauvaise compréhension de ces enjeux, amène donc à considérer qu'un système, qui veut imposer une certaine sorte laïcité, devient automatiquement raciste. Et on finit par traiter les musulmans et les musulmanes qui luttent pour eux aussi pour une certaine laïcité, d'islamophobes eux-mêmes, donc de self-hating muslims. Le parallèle est très fort.

1015

1020

Je pense que la lutte pour la laïcité n'est pas une forme de racisme, il n'y a pas beaucoup

1025 de choses que je n'aime pas dans la loi, on peut la critiquer, on peut la changer, on devrait la
changer, mais l'analyser en termes de racisme est une fausse piste. Avec une telle conception, on
arriverait à classer monsieur Guy Rocher, qui a appuyé la Loi 21, comme raciste. Et il faut rappeler
à ceux et celles qui ne le connaissent pas qu'il a été un artisan incontournable du début de la
déconfessionnalisation scolaire ici pour sortir l'Église catholique des écoles et que ça, c'était le
prélude à une véritable laïcisation.

1030

Je sais que le temps passe, je vais être bref. À Paris, à la manifestation d'hier, il y avait une
pancarte qui disait « oui à la critique de religion, non à la stigmatisation des musulmans ». J'endosse
ça tout à fait. Je me reconnais dans ce principe sauf que je remarque que ce n'est pas l'ensemble
des participants qui l'appuie, c'est une partie. Et je pense que le terme d'islamophobie ne permet
1035 pas cette posture parce qu'il associe une critique raisonnable de la philosophie politique qui se
réfère à l'Islam, il associe cette critique-là à du racisme.

Je crois que le temps passe beaucoup plus vite que je ne pense, alors je voudrais peut-être
mentionner juste un petit mot. J'ai parlé un peu du renforcement de la droite intolérante. Comment
ça se passe? Bien, je pense qu'il est produit par le processus suivant : il y a un problème, je pense,
1040 que la montée de l'Islam politique, là-bas, ici, il y a un problème. Bon, alors le problème c'est que la
droite exploite ça pour amener un discours et des solutions qui ne sont pas bonnes. Alors, on veut
s'opposer à ce discours. Alors, pour pouvoir s'opposer à ce discours, on nie le problème auquel ce
discours est bon. Et, je pense, ça, c'est une mauvaise attitude. Ce n'est pas mauvais, dans le sens
1045 que ça ne permet pas de résoudre le problème. Je pense que quand le mouvement antiraciste nie
le problème qui est soulevé par la montée d'un certain islamopolitique, bien, la droite, elle en parle,
alors les gens ne trouvent pas de réponses à gauche et ils trouvent une réponse à droite. Ils vont
vers la droite.

1050

Il faut, c'est un impératif, pour les mouvements antiracistes institutionnalisés comme ici, de
réfléchir sur comment développer, permettre une critique rationnelle de l'Islam politique sans
encourager l'islamophobie. Et c'est cette difficulté, cet enjeu, ce défi, que je voudrais mettre sur la
table aujourd'hui, c'est pour ça que je suis là. Merci.

1055 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

1060 Merci, monsieur Antonius. Cette mise en garde, comme vous l'appellez, je pense qu'elle se veut, si j'ai bien compris, à la fois éthique et stratégique. Pour reprendre des termes un peu équivalents, je me rappelle dans le temps Sélim Abou disait que le surinvestissement de l'identité ethnique aboutissait à la longue à la négation de toutes les identités chez l'être humain.

1065 Et je crois, je comprends bien votre mise en garde, je crois que je peux vous rassurer au nom de notre commission, nous sommes vigilants, mais c'est que le processus de globalisation qui est au début de la formation du racisme de généralisation est le danger qui guette les gens à gauche ou à droite.

1070 Alors, je vous remercie de cette mise en garde, je pense qu'il faut user de stratégie parce que comme vous l'avez dit, et je me plais, je cautionne complètement ça au niveau personnel : la lutte contre le racisme et la discrimination systémique sont trop importantes pour se permettre de ne pas être rigoureuses et d'être minées par des dérives qui amènent à une globalisation dans l'autre sens. C'est-à-dire qu'il faut être vigilants et ne pas être complaisants.
Est-ce que vous avez des questions?

1075 **Mme JUDY GOLD, commissaire :**

Oui, c'est que j'apprécie beaucoup votre présentation. C'est fort intéressant, très pertinent et très apprécié.

1080 **M. RACHAD ANTONIUS :**

Merci.

1085 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

Oui, et je pense que cette mise en garde va rester présente dans toute la démarche. Et je

pense que les participants qui sont là aussi vont sûrement y réfléchir, s'ils ne l'ont pas déjà fait. Je ne peux présumer de rien.

M. RACHAD ANTONIUS :

1090

Je vous remercie. Si vous me permettez de commenter 30 secondes, je sais que mon temps est fini.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1095

Oui, bien sûr.

M. RACHAD ANTONIUS :

1100

Je ne partage pas votre optimisme. C'est-à-dire, je partage votre optimisme pour la commission, pour vous-même, vous parlez au nom de vous-même, mais dans le milieu dans lequel on est, quand on en arrive, quand des organisations de droits humains arrivent à penser que demander à une professeure au secondaire de parler sans se cacher le visage entièrement, je ne parle pas du voile, je ne parle pas du hijab, je parle du voile intégral, du niqab, quand on considère que demander qu'il n'y ait pas de niqab, c'est de l'islamophobie, je pense qu'on est dans la dérive. Et cela se fait et c'est là, hein, donc ce n'est pas...

1105

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1110

Nous sommes effectivement sur ce terrain soumis à toutes les dérives, ce qui ne nous permet pas de fermer un œil. Qui ferme un œil en démocratie risque de se retrouver en dictature.

M. RACHAD ANTONIUS :

1115

Et pour terminer, mon souci principal est de mieux lutter contre le racisme antimusulman pas de minimiser, mais de mieux lutter. Et pour cela, il est nécessaire de distinguer islamophobie

d'une part, racisme antimusulman, d'autre part et en troisième lieu, critique rationnelle des philosophies politiques religieuses incluant ça. Et si on ne fait pas cette distinction, bien on tombe dans les dérives que moi j'observe ici.

1120

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Merci. Oui, monsieur El-Hage?

1125

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

C'est très intéressant ce que vous dites. Comment la Ville peut investir ce type de champ et lutter contre ce type de racisme, par exemple?

1130

M. RACHAD ANTONIUS :

Ce n'est pas une question d'action, hein. Ce n'est pas, je veux dire, les actions pour le logement, contre le profilage racial. Monsieur Guissé qui a parlé tantôt, je pense, c'est très important. C'est peut-être prioritaire ce genre de choses. Je pense plus c'est au niveau de la conception, de comment on nomme les choses. Comment nommer. Ça, ça a des conséquences sur qu'est-ce qu'on considère raciste. Est-ce que certaines restrictions sur la pratique religieuse, est-ce que ce serait l'islamophobie ou du racisme? Est-ce qu'un étudiant qui commencerait sa thèse de doctorat en disant « toute erreur dans cette thèse est due au sheitan, au diable ». Et pas l'erreur de méthodologie, au diable. Bon, si moi je dis « je refuse qu'une thèse de doctorat commence par ça », est-ce que ce serait de l'islamophobie ou pas? Vous voyez? Ce genre de discussion là, je pense que c'est important pour éclairer le débat. Voilà.

1135

1140

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

1145

Merci.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1150 Merci infiniment, Monsieur Antonius. Je vais appeler maintenant à la table, des
représentants de la Table de quartier de Parc-Extension : Tatiana Burtin et Samiha Hossain.
Bienvenue, mesdames.

MME TATIANA BURTIN :

1155 Bonjour. Tatiana Burtin, je suis en charge de la mobilisation communautaire et citoyenne à
la Table de quartier de Parc-Extension qui a un an d'existence aujourd'hui. Parc-Extension est
depuis très longtemps dévalorisé par sa réputation de pauvreté et de division intercommunautaire.
Aujourd'hui, le quartier a vraiment à cœur de promouvoir de nouvelles initiatives pour sortir de ces
1160 préjugés et mettre en valeur la richesse de sa diversité.

 Justement, cette consultation a été pour nous une étape importante pour faire un premier
état des lieux et pour proposer quelques pistes de solutions que nous avons résumées dans le
mémoire que vous avez eu. Nous tenons donc à vous remercier, madame la coprésidente,
1165 mesdames et messieurs, les commissionnaires, ainsi que Montréal en action d'avoir été un
déclencheur de réflexion pour nous-mêmes.

 Alors pour commencer, je voudrais insister sur trois points : d'abord la pertinence de parler
de racisme systémique dans un contexte comme le nôtre, c'est-à-dire le quartier de Parc-Extension
1170 en raison de sa particularité démographique, notamment. C'est un quartier où il y a une forte...
enfin, il y a un fort taux de résidents qui sont issus de l'immigration. Et beaucoup de nouveaux
arrivants dans ces immigrants, et ces dernières années, il y a une recrudescence de réfugiés, de
migrants à statut précaire, de demandeurs d'asile. Donc ça, c'est une tendance qui s'est développée
ces derniers temps.

1175 Ceci étant dit, lors de notre consultation, nous avons aussi touché du doigt la difficulté de
récolter des données sur le racisme, la situation de racisme vécue. Elle se base essentiellement
sur un ressenti, une subjectivité qui prend évidemment des conditions spéciales qui sont propices

1180 à l'expression et à l'écoute de cette situation, de cette difficulté. Et justement par ailleurs, les études sur Parc-Extension qui sont synthétisées dans le mémoire que nous avons déposé sont elles-mêmes qualitatives et ça vient souligner un manque de données. Les chercheurs du réseau de Parc-Extension soulignent eux-mêmes qu'il y a un manque de données quantitatives sur les populations, notamment sur les populations les plus vulnérables.

1185 Alors, je ne ferai pas un bilan très très long de la consultation, je voudrais juste relever deux, trois points. C'est sûr qu'elle a été extrêmement riche en questions soulevées, en pistes de solutions aussi, c'était même un petit peu peut-être dit... ça allait un peu partout, mais en tout cas, on a essayé de résumer du mieux qu'on pouvait, mais c'est sûr qu'on n'a pas eu nécessairement la place d'adresser tous les problèmes à égalité. Mais bon, je ne vais pas repasser au travers toutes les
1190 recommandations des participants, mais je vais mettre en exergue quelques-unes et puis aussi pour peut-être un peu compléter ce qui a été écrit dans le mémoire.

1195 La première... un premier grand axe, première recommandation, ce qui est beaucoup apparu, c'est que les participants ont demandé beaucoup de préférer l'embauche d'un personnel polyglotte et non uniquement bilingue pour éviter les barrières à l'accès aux services dans tous les champs de compétences de la Ville, dans tous les domaines. Également, ils ont proposé, et c'est une idée assez intéressante, de faire une recension des programmes qui existent déjà qui encouragent l'implication citoyenne et communautaire pour les diffuser à travers la Ville plus largement.

1200 Troisièmement, ils ont souligné l'importance de privilégier le soutien à l'autonomisation des familles surtout vulnérables plutôt que de s'en tenir à une politique de services sociaux.

1205 Et enfin, ce n'est pas dans le mémoire, mais j'en profite pour le rajouter ici, il faut souligner l'apport de la jeunesse dans la résolution d'enjeux d'exclusion systémique notamment. Et aussi pour encourager la mobilité sociale, même s'il y a eu, comme je vous ai dit, peu de recommandations dans le mémoire. Et justement pour en parler, bien je vais laisser la parole à Samiha pour parler des réalités qu'elle vit dans le quartier.

1210 **Mme SAMIHA HOSSAIN :**

Alors bonsoir, mesdames et messieurs, je m'appelle Samiha Hossain, je suis née dans le Parc-Extension, j'habite toujours dans Parc-Extension dans le même appartement depuis ma naissance, sur Champagneur et de Liège. Et je suis vraiment fière d'habiter dans mon quartier puis j'essaie de... le quartier a formé mes valeurs puis ces temps-ci, j'essaie de mon mieux à redonner à mon quartier du mieux que je peux.

Donc, ma collègue a fait un très bon bilan sur la consultation puis il y a des éléments où je vois les réalités vécues par plusieurs dans Parc-Extension, entre autres, dans mon appartement à huit unités, je suis toujours et encore une fois à 23 ans, je suis toujours la seule locataire qui parle français et anglais aisément. Donc mes voisins et voisines que j'apprécie beaucoup puis qu'on s'entraide beaucoup, soit ils parlent l'anglais de base ou même carrément ils/elles sont allophones.

Donc, et on voit dans les nouvelles, ce n'est pas nouveau, mais les problèmes de logement, d'insalubrité dans Parc-Extension sont très très vivants. Donc quand mes voisins et voisines souhaitent poser une plainte à la Régie de logement, premièrement, quand ils vont sur le site Web, c'est en français puis quand ils reçoivent les documents, donc je vais épargner le temps d'attente, mais quand ils reçoivent les documents, ils viennent me voir puis ils disent : « Samiha, peux-tu traduire ça pour moi? » Puis j'étais la personne qui faisait les... qui était interprète dans mon appartement. Et jusqu'à date, je le fais toujours. Donc qu'est-ce qu'on peut faire par rapport à ça?

C'est d'en parler, d'avoir du personnel qui parle plus que deux langues, qui peut facilement desservir ces personnes dans Parc-Extension. D'ailleurs, on parle des problèmes, mais moi je souhaite parler d'une situation qui a marché dans Parc-Extension. Donc autrefois, on avait un écoquartier dans Parc-Extension qui, malheureusement, n'est plus là et qui est devenu un service centralisé éloigné du quartier. Et d'ailleurs, Parc-Extension a été le dernier quartier dans la ville de Montréal qui a reçu le service de compostage; dans la peur que le système, le service n'allait pas fonctionner et que les résidents n'auraient pas pu réussir adéquatement à utiliser le service.

1240 Donc ce que l'écoquartier et l'arrondissement Villeray–Saint-Michel-Parc-Extension ont

réussi à faire, c'est de collaborer ensemble et d'embaucher des ambassadeurs et ambassadrices qui allaient faire du porte-à-porte dans les résidences puis les informer de... bien, c'est quoi le compostage, à quelle journée qu'on sort les poubelles; pas seulement en anglais et en français, mais également en bangla, ma langue maternelle, en punjabi, en grec, et cætera, toutes les langues du quartier.

1245

Donc pourquoi ne pas refaire ça dans les autres instances? Pourquoi ne pas faire de la sensibilisation auprès des locataires avec ce même service? Donc c'est pour ça que je stresse et que j'encourage vraiment que l'arrondissement et les organismes communautaires existants dans Parc-Extension puissent continuer à collaborer pour desservir le quartier dans leurs besoins puis d'avoir une meilleure éducation, des services de la Ville, des droits de locataires et parmi plusieurs, donc plusieurs autres choses.

1250

Et dans le mémoire, on parlait de comment les... surtout les femmes racisées du quartier souhaitent s'impliquer plus davantage. Et aussi la jeunesse qui souhaite s'impliquer davantage. Donc quand moi je me présente et j'explique mes... quand je présente mes implications communautaires on me dit : « Oui, Samiha, tu sais, tu fais tout, on a besoin de plus monde comme toi. » Il y a du monde comme moi dans Parc-Extension, mais où sont les services qui peuvent les aider à explorer ce choix-là?

1255

1260

Donc, par exemple, on n'a pas de conseil jeunesse de Villeray–Saint-Michel-Parc-Extension. Je me suis moi-même informée auprès de mes élus de l'arrondissement, ils m'ont dit en 2017 qu'on est dans les stages préliminaires et nous voici en 2019 sans d'autres nouvelles.

1265

Et pourquoi pas un programme de Femmes-relais, donc des femmes issues de l'immigration qui ont complété le cours de francisation et qui peuvent faire de l'interprétation pour les personnes qui sont allophones et en même temps, recevoir des cours de services comme le CREP pour savoir comment rédiger un C.V., comment se préparer à une entrevue, comme le fait si bien au Centre-Sud, parce que moi-même d'ailleurs, j'ai été femme-relais au Centre-Sud. Donc il y a plein de choses qu'on peut faire dans l'arrondissement Villeray–Saint-Michel-Parc-Extension et on souhaite voir ça.

1270

Mme TATIANA BURTIN :

1275 Si j'ai le temps pour une brève conclusion, donc bien voilà, voilà le genre de chose qui est
ressortie de notre consultation. Donc comme je vous disais, c'est un bon moyen pour la Table de
quartier de consulter l'ensemble du quartier sur ces questions-là. Mais on a aussi quand même
constaté d'une certaine manière, comme je vous disais, les limites d'un tel exercice dans ce
contexte-là. Le défi principal a été de rejoindre les populations qui sont concernées par ces
1280 problèmes de racisme systémique et notamment les immigrés les plus vulnérables qui sont souvent
allophones.

On a donné des services, évidemment, de traduction chuchotée, mais c'est sûr que même
pour atteindre ces populations, il y a un défi. Le défi, en fait, c'est même au-delà de rejoindre par la
langue, il s'agit aussi de faire saisir le concept de racisme systémique. C'est très très très théorique,
1285 alors que ça vient appeler des émotions qui sont très fortes pour ces gens-là.

Alors, s'exprimer dans une langue qui n'est pas forcément la sienne, qui n'est pas sa langue
maternelle, est un problème dans ce genre de consultations aussi évidemment; et aussi de faire la
différence entre le concept et ces manifestations dans la vie quotidienne. Ça aussi, c'est tout un
1290 travail, en fait, de... — je ne veux pas dire d'éducation — mais disons que c'est tout un travail de...
c'est ça, d'apprentissage, d'appropriation aussi d'un concept qui est souvent étranger aux
populations qui le vivent elles-mêmes.

Et justement, il est de la responsabilité des collectivités de permettre à l'ensemble des gens
1295 concernés de s'approprier ces concepts. Et c'est pourquoi une des suites que nous allons à la Table
de quartier donner à cette consultation, c'est d'essayer de se doter d'outils, de nouveaux outils
inclusifs d'autoconsultation pour sauter cette barrière de la langue et de l'éducation et puis pour
donner la chance à ces populations de s'exprimer dans un cadre qui soit peut-être plus convivial et
propice à l'échange et à l'expression sans tabous de leurs convictions les plus intimes par rapport
1300 à ce sujet.

Et la Table de quartier, par ailleurs, est volontaire pour mettre en chantier les solutions

1305 adaptées à notre contexte en collaboration avec l'Office de consultation publique de Montréal et la Ville, bien sûr. Et d'ailleurs à ce propos, elle s'est déjà engagée, depuis un an, dans une démarche de planification stratégique et elle entend bien participer à cet effort qui concerne l'ensemble de la population montréalaise et québécoise. Voilà, merci.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1310 Merci infiniment. Pour ne pas avoir l'air de toujours prendre le leadership, je vais demander à mes collègues s'ils ont des questions.

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

1315 J'en aurais. Je n'avais pas prévu de la poser immédiatement.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1320 Alors, allez-y, monsieur. On prend un...non, tout de suite? Ça va.

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

Non, bien non, je vais aller.

1325 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

Alors, les deux autres, préparez-vous.

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

1330 J'ai deux questions : la première, c'est une question que j'ai posée au témoin précédant concernant les lieux de culte. Est-ce que dans Parc-Extension, c'est une problématique? Comment se vit-elle et est-ce qu'il y a des solutions qui sont apportées qui pourraient être constructives à

partager avec d'autres arrondissements? Première question.

1335

La deuxième, vous évoquez dans votre mémoire les responsabilités de plusieurs institutions publiques et en lisant le paragraphe, je me disais : « Ah, l'Université de Montréal, l'Université de Montréal avec la venue du campus MIL. Vous êtes un arrondissement en train de vivre des changements importants. Vous devenez même presque, malgré vous, un laboratoire parce que c'est là qu'on va voir comment peut se concilier un arrondissement, avec ce qu'il est, avec des institutions de l'extérieur qui vont le transformer considérablement.

1340

Jusqu'à présent, qu'est-ce que vous avez à dire concrètement sur la façon dont se passent les choses? Et qu'est-ce qu'on pourrait faire, qu'est-ce que la Ville pourrait faire de mieux pour améliorer les choses? Je sais la question est très très large, ça touche au logement et tout, et tout, mais on aimerait avoir un peu un état de situation par rapport à ça. Merci.

1345

Mme TATIANA BURTIN :

Alors, oui, on aurait plus de cinq minutes pour répondre à ces questions. Concernant les lieux de culte, oui, c'est sûr que... Si je comprends bien, la question est sur : est-ce qu'il ne faudrait pas passer par les lieux de culte pour justement rejoindre certaines populations.

1350

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

Ça peut toucher, mais ça peut toucher aussi plus largement le zonage par rapport aux lieux de culte qui, dans certains arrondissements, est un problème qui crée d'énormes tensions entre des communautés, alors est-ce qu'il y a une expérience à partager chez vous intéressante?

1355

Mme TATIANA BURTIN :

Oui, c'est sûr que, bien, concernant, moi, ma partie c'est plus la mobilisation après les... Oui, peut-être que tu pourrais en parler Samiha mieux que moi. Oui, c'est sûr que par rapport aux lieux de culte, ce sont des forts influenceurs dans chaque communauté. Donc bien entendu que

1360

1365 c'est une des manières que nous voulons développer, d'ailleurs c'est pour ça qu'on parle
d'autoconsultation et qu'on veut approcher ces influenceurs qui sont les leaders de communautés
religieuses pour essayer d'atteindre et de recueillir des informations qui nous sont peu accessibles,
en fait, même à un niveau incitationnel aussi minime que notre Table de quartier.

1370 Concernant les zonages et concernant les difficultés, vu que Samiha habite là depuis sa
naissance, je préfère lui laisser la parole. Et puis sachez que nous avons aussi avec nous un
chercheur qui parle... qui s'occupe précisément des tensions, des difficultés qu'il y a entre, enfin,
plutôt de l'influence que l'arrivée du campus a sur le logement. Donc, je vais lui donner la parole
juste après.

1375

Mme SAMIHA HOSSAIN :

1380 Concernant les lieux de culte, je n'ai pas le chiffre exact de combien de lieux on a dans
Parc-Extension, mais on a une vingtaine environ de toutes les confessions. D'ailleurs, il y a une
petite mosquée que mes parents fréquentent depuis qu'ils sont installés dans le quartier qui est à
deux minutes de chez moi, donc en termes d'accessibilité à pied, ça se passe bien, les personnes
peuvent aller. Il y a les prières de... bien là, je parle des mosquées, évidemment, donc les prières
de l'Aïd, tout le monde peut y aller, les gurdwaras, il y a plein de monde. Puis ils invitent également,
ils ont leurs portes ouvertes à toutes les personnes, toutes les cultures, donc le quartier est plus que
1385 bienvenu à y assister aussi à tous les événements. Bien, un enjeu que j'entends dans les... dans
certaines communautés, par exemple, ça, ça date de très longtemps, mais les églises ont des
stationnements dédiés pour leurs heures de prières tandis que les mosquées revendiquent pour du
stationnement également de leur bord pour leurs heures de prières en soirée. Donc, il y a ça qui se
1390 passe au niveau municipal parce que c'est les élus de l'arrondissement qui peuvent faire de quoi
en termes de ça. Donc c'est encore un travail en cours.

Mme TATIANA BURTIN :

1395 Oui, concernant... je vais commencer peut-être pour le campus MIL. C'est sûr que c'est...
on travaille actuellement avec l'Université de Montréal pour trouver des ententes. C'est sûr que le

campus, l'Université de Montréal n'a pas en tête complètement ces enjeux-là. Surtout qu'elle n'a pas tout à fait conscience que son arrivée cause des problèmes de logement, enfin de... c'est ça, d'éviction des locataires et de coûts de logement faramineux.

1400 Heureusement, nous avons des organismes qui sont très très à la page sur ces questions-
là et qui se militent, qui s'opposent à des décisions trop rapides de l'Université de Montréal et qui
essaient... nous essayons, avec la Table de quartier et ces partenaires-là, de dialoguer avec
l'Université de Montréal pour minimiser ces impacts sur le quartier et, en tout cas, faire que
l'Université de Montréal, que l'arrivée de l'Université de Montréal soit aussi un atout pour le quartier.
1405 Parce que pour l'instant, l'Université de Montréal fait dos au quartier. Elle est ouverte sur Outremont,
mais elle fait dos à Parc-Extension. Alors, on essaie de rebalancer en notre faveur aussi cette
situation. Mais je vais laisser peut-être Emanuel en parler davantage.

M. EMANUEL GUAY :

1410

Bonsoir.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1415

Bonsoir.

M. EMANUEL GUAY :

1420

Extrêmement brièvement, je pense que concernant votre question sur l'accès au logement
à Parc-Extension, il y a peut-être deux documents qui valent la peine d'être consultés. C'est les
deux rapports qui ont été déposés finalement à l'OCPM dans le cadre des consultations sur le
règlement pour une métropole mixte qui avaient été rédigés respectivement par le Comité d'Action
de Parc-Extension puis par Brique Par Brique.

1425

Alors dans les deux mémoires, il y a des solutions qui sont abordées pour soit, dans un
premier temps, protéger puis éventuellement renforcer l'offre de logements sociaux et abordables

1430 dans le quartier. Il faut savoir que Parc-Extension est sensiblement en dessous de la moyenne montréalaise pour le nombre de logements sociaux et communautaires à l'intérieur de son parc locatif. Ça se situe à environ 5.7 % d'après les données disponibles, la moyenne montréalaise est de 11.5 %. Donc pour nous, ce serait un premier objectif important à garder à l'esprit.

1435 Puis ce qui est intéressant, c'est que le mémoire de Brique Par Brique se concentre davantage sur des solutions qui pourraient être mises de l'avant en collaboration entre la Ville puis des acteurs issus peut-être du domaine de l'économie sociale ou des acteurs privés, finalement. Alors que le mémoire du Comité d'Action de Parc-Extension se concentre davantage sur les programmes de la Ville, comme par exemple AccèsLogis, tant la version provinciale qu'AccèsLogis Montréal. Fait que je pense qu'avec les deux mémoires combinés, on a un assez bon portrait des solutions qui ont été identifiées pour le moment. Merci.

1440 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

Il reste cinq secondes, est-ce que... une question rapide.

1445 **M. HABIB EL-HAGE, commissaire :**

1450 J'ai une question rapide, oui. Merci pour votre présentation. Ma question porte sur les activités citoyennes contributives, les ACC. Je veux savoir : est-ce que vous faites fréquemment ce type d'action auprès des jeunes ou moins jeunes, par exemple, de parler des sujets sensibles comme le racisme ou que comme lieux de culte, comme mon collègue dit, ou la religion ou autre, est-ce qu'on parle, on prend le temps de parler de ces questions-là et qu'est-ce que ça fait?

Mme SAMIHA HOSSAIN :

1455 Je vais me permettre parce que j'ai d'ailleurs un collègue dans la salle qui a... où on a collaboré ensemble pour — bien des collègues, en fait — où on a organisé des consultations auprès des jeunes de Parc-Extension, en effet, pour traiter de tous les sujets. Je me rappelle de notre première consultation, c'était un peu open table, fait que tout le monde disait leurs enjeux qui leur

1460 préoccupait puis on a consolidé en quatre points, évidemment l'accès à l'emploi, le transport en commun, évidemment le logement qu'on ne peut pas oublier, puis le décrochage scolaire.

1465 Donc oui, les jeunes sont intéressés, il y a beaucoup d'effort citoyen qui tient à entendre ce que les jeunes ont à dire, puis d'ailleurs, c'est une remarque ce que je fais, c'est que même si la consultation a ciblé les jeunes, on avait quand même des... bien, des personnes en dehors de 18 à 35 ans qui ont assisté. Donc ce que moi personnellement j'ai compris de ça, c'est qu'il faut, il n'y a pas assez de consultations tout court. Donc la consultation sur le racisme systémique, c'est un début à plusieurs consultations qui peuvent être organisées. On parle des... qu'est-ce que la Ville peut faire, qu'est-ce que les organismes peuvent faire, mais des fois ça peut être aussi des initiatives citoyennes, si on met le temps dans ça.

1470 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

1475 Écoutez, merci infiniment pour votre présentation. À ce moment-ci, il y a une pause qui est prévue, mais si vous n'y voyez pas d'inconvénient pour qu'on puisse finir plus tôt, étant donné que les trois autres opinions... les présentateurs, présentatrices des trois autres opinions sont dans la salle et qu'ils accepteraient donc de passer tout de suite. J'appellerais — on sauterait la pause et on finirait plus tôt — j'appellerais pour Justice Femme, madame Hanadi Saad.

Mme HANADI SAAD :

1480 Je suis accompagnée de Me William Korbatty.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Mais, bien sûr. Bienvenue, alors, bonjour, nous vous écoutons.

1485 **Mme HANADI SAAD :**

Bonjour.

Me WILLIAM KORBATLY :

1490

Bon, juste pour la sténographe, alors c'est maître William Korbatly. Je siège aussi sur CA de Justice Femme. Alors on est là aujourd'hui pour parler de l'expérience de Justice Femme sur le terrain concernant les différentes formes de discrimination que les femmes, surtout femmes musulmanes qui subissent au nouveau du terrain, que ce soit au niveau de l'embauche, au niveau

1495

de harcèlement, au niveau de toutes sortes d'actions qui peuvent être qualifiées comme d'actes haineux aussi ou de gestes haineux.

Alors comment on va faire ça, c'est madame Saad va lire une... son expérience sur le terrain. Et par la suite, je veux parler de certaines recommandations. Mais avant ça, j'aimerais faire un petit éditorial d'une petite minute. C'est qu'évidemment, la raison de la commission sur, bien, on vient sur cette consultation, ce n'est pas parce que les musulmans sont critiqués dans leur religion, mais parce qu'ils subissent de la discrimination au niveau de l'embauche parce qu'ils sont musulmans. Alors quand on parle de l'islamophobie, ce n'est pas dans le sens politique du tout, et c'est bien, de bien sûr, de définir c'est quoi l'islamophobie parce qu'on a ici la liberté d'expression qui permet à tout le monde de critiquer quoi que ce soit, qui que ce soit, sous les limites de la loi et le discours haineux qui est un crime, quand même, et la diffamation. Alors ceci étant dit, je laisse parole à madame Saad, la présidente de Justice Femme pour commencer notre présentation.

1500

1505

Mme HANADI SAAD :

1510

Alors bonsoir, merci de nous avoir accueillis ce soir. Alors, la présente déclaration, bien sûr, je vais vous l'envoyer par la suite par e-mail, nous n'avons pas eu le temps, je vais faire la... je sais que vous n'avez pas connaissance du document. Alors, on fait la lecture puis après on va répondre à vos questions.

1515

La présente déclaration est le fruit de réflexions d'un travail terrain de Justice Femme. Comme on a pu constater travers les médias, les débats identitaires qui ont immergé lors de cette dernière décennie n'ont cessé d'exaspérer le malaise lié climat d'islamophobie dans la société québécoise. Force est de constater que la population qui se cristallise ces tensions sont les femmes

1520 qui, à travers leur voile, sont perçues comme la manifestation visible d'un fantasme d'islamisme ou d'islamisation rampante de la société qui nourrit tant d'esprits mal informés sur l'Islam.

1525 Alors, elles se trouvent à subir en première ligne les invectives et violences résultant de ce climat qui se délétere. Ainsi face à la multiplication des cas de discrimination et d'abus, l'organisme à but non lucratif Justice Femme a été fondé en 2013, afin de répondre à l'urgence des appels de détresse émanant de la réalité du terrain en œuvrant de manière concrète à défendre les droits des femmes et des minorités. La mission principale de l'organisme Justice Femme est de lutter contre toute forme de manifestation de haine, de racisme, de discrimination, d'exclusion à l'égard des femmes victimes en offrant principalement un soutien juridique, psychologique aux femmes touchées par ces méfaits.

1535 En 12 ans d'intensité de débats et de polarisation de la société québécoise ont ouvert la porte aux débordements. Force est de constater que le débat se concentre presque uniquement sur les cas des femmes musulmanes qui portent le foulard. Les femmes portant un foulard ont fait l'objet d'invectives, de violences physiques. Le nombre d'actes haineux pour motifs religieux n'a cessé d'augmenter année après année.

1540 Sur le peu de données disponibles, on peut à ce sujet citer l'étude annuelle, l'étude annuelle réalisée par Statistique Canada. Sur la période 2013-2017, Statistique Canada rapporte une augmentation de 377 % des actes haineux perpétrés pour des motifs religieux au Québec. Ce qui est révélateur d'une tendance très inquiétante.

1545 À ce jour, aucun gouvernement n'a agi pour contrer cette montée d'intolérance et de débordement qui en découle. Au contraire, ils ont tous à leur manière participé et aggravé la situation en proposant des lois discriminatoires sans jamais traiter sérieusement de cette problématique. Malheureusement sur le cas de la Loi 21 sur la laïcité de l'État n'y fait pas exception. Justice Femme a constaté une augmentation anormale des incidents et des crimes haineux ainsi d'une détérioration du climat social. Elle a reçu un nombre très inquiétant de plaintes et d'appels depuis le dépôt du projet de Loi 21, allant de regards méprisants, agressions verbales, passant par des cas de harcèlement au travail ainsi que l'agression physique.

Je cite quelques exemples. Depuis le mois de mai, on a reçu des appels, à peu près, on a dénombré 60 cas. Je vais citer quelques-uns pour ne pas trop s'attarder. On a une dizaine de cas de cyberintimidation sur les réseaux sociaux. Les femmes ont délibérément, volontairement enlevé leur photo de profil avec leur voile.

1555

Deux cas de refus d'emploi en petite enfance, dans les deux cas, l'employeur a demandé à la candidate d'enlever son foulard à cause de la Loi 21. Six cas de harcèlement d'intimation au travail, soit par des collègues ou par des supérieurs. Une trentaine de cas d'agressions verbales dans les lieux publics. Une femme a reçu une lettre islamophobe juste la semaine dernière dans sa boîte aux lettres. Deux cas de refus de location de logement à cause de son appartenance religieuse, son voile. Deux cas de harcèlement de discrimination par le concierge. Cinq agressions physiques, dont crachats, bousculades, dans le but d'arracher le voile ou pousser la femme parce qu'elle porte un voile.

1560

Parmi les victimes, des plaintes ont été déposées aux autorités concernées, dont la SPVM. Alors les plaintes ont été très maltraitées. Une dame appelant le 9-1-1, car un monsieur a poussé son chariot dans un stationnement de Costco à Montréal. Elle avait un bébé, il était effrayé. Alors en appelant le 9-1-1, on lui a dit de se présenter dans un poste de police parce qu'ils n'avaient pas assez d'effectifs pour l'envoyer sur place. En allant au poste de police, la dame, elle s'est fait dire par l'agent de police qui a traité la plainte : « Les racistes existent partout, on ne peut pas éduquer toute la population. »

1565

1570

Concernant la Loi 21, une vingtaine d'enseignantes depuis l'adoption de la Loi 21 vivent du harcèlement, de l'intimation, de la discrimination de la part de la CSDM, la Commission scolaire de Montréal, avant même l'application de la loi. N'est-ce pas du racisme, de la discrimination systémique?

1575

Alors, constat de la situation en général et après, surtout après l'adoption de la loi. L'absence de données sur le profilage racial genré, le nombre d'incidents haineux a augmenté considérablement depuis le dépôt du projet de Loi sur la laïcité et la situation ne fait qu'empirer depuis son adoption. L'attitude des policiers s'est aggravée envers les femmes musulmanes portant

1580

1585 le voile. Les portes de discrimination ont été ouvertes dans toutes les sphères de la société. Les femmes musulmanes, surtout celles qui portent le voile, se font refuser de plus en plus d'emplois et certaines se font demander d'enlever leur hijab pour avoir un travail. Alors, je laisse les recommandations à maître Korbatly.

Me WILLIAM KORBATLY :

1590 Évidemment, le... on reconnaît que la Ville a des pouvoirs bien définis et sur quoi elle a de compétence. Alors, ces recommandations, c'est bien sûr, il faut les voir ou les prendre dans les compétences de la Ville. Alors, je commence par ça. Première chose, c'est reconnaître la présence constante de l'islamophobie et toute forme de discrimination. Lutter, comment on peut les reconnaître, par des déclarations publiques de certains de la Ville ou bien de certains conseillers ?
1595 Ou bien une politique de la Ville qui reconnaît ça. Lutter contre l'islamophobie et toute forme de discrimination, et la nécessité d'élaborer des actions concrètes et un processus de plaintes à la Ville, par exemple, contre tout acte islamophobe ou xénophobe. Quand on dit « plainte », dans le sens une dénonciation quelconque. Alors, pas nécessairement, je comprends que parfois on ne peut pas, comment dirais-je, traiter les plaintes de façon juridique, mais c'est juste une certaine dénonciation et là, pour des fins statistiques, on peut constater ou avoir plusieurs résultats.

1600 Faire des campagnes de sensibilisation contre la discrimination et le racisme, par exemple : mettre des affiches, publicités qui sensibilisent à la lutte contre toute forme d'intolérance et de haine. Faire de l'éducation et une sensibilisation sur l'importance de l'égalité de tous les citoyens, peu importe leurs origines, religions et l'importance des Chartes.

1605 Éduquer les fonctionnaires de la Ville sur les enjeux liés à la xénophobie et à l'islamophobie. Faire l'éducation populaire sur les réalités des personnes immigrantes à la société d'accueil. Déconstruire des préjugés pour reconstruire de nouvelles connaissances en faisant de la sensibilisation et de l'éducation. Parfois, ces des trucs qui se répètent, mais il y a différentes
1610 nuances dans chaque recommandation.

Déconstruire les préjugés, oui, encourager les personnes discriminées à se référer à un

1615 organisme indépendant, par exemple, et neutre pour contrer la discrimination et le racisme comme
la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Sensibiliser toute la société
à combattre le racisme ainsi que toute forme de discrimination qui peuvent se manifester au sein
d'une même communauté, comme par exemple, envers les musulmans africains et les personnes
âgées. Encourager, quand on dit « les musulmans africains » surtout de race noire, par exemple.
Encourager et apporter des subventions, bourses aux personnes et organisations s'opposant au
racisme et à l'exclusion et qui font la promotion de la diversité parmi leur personnel et sur leur CA.

1620 Pour le SPVM, bon, quelques recommandations. Adopter des mécanismes pour lutter
contre la discrimination, je sais qu'il y a pas mal de choses qu'ils sont en train de faire au niveau de
la SPVM, mais encore une fois, plein de choses qui peuvent s'ajouter. Donner des formations et
des séminaires aux policiers afin de faire en sorte de changer les billets systémiques au sein de
1625 l'organisation concourant à produire des pratiques discriminatoires. Améliorer le processus de
plaintes de victimes, rendre plus fonctionnelles les sections de crimes haineux et faire en sorte qu'il
y ait une section de crimes haineux dans chaque poste de quartier sur l'île de Montréal, consolider
les liens de confiance avec les citoyens issus de la minorité, des minorités. Offrir des simulations,
ateliers, sur les comportements envers les communautés culturelles et religieuses, comme par
1630 exemple, avant les tournées des patrouilles avoir un coach spécialisé dans la matière.

À l'embauche, en général, quand on dit à « l'embauche », surtout au niveau de la Ville ou
tout organisme qui relève ou reçoit une subvention de la Ville, mettons. S'assurer de l'application
des procès de l'accès à l'égalité, s'assurer de la transparence des ressources humaines et des
1635 surveillances des pratiques discriminatoires à l'embauche. Voir à créer des partenariats avec la
CDPDJ, Commission des droits de la personne, droit de la jeunesse, à donner des formations aux
PME et aux entreprises privées, des formations et du coaching sur la discrimination à l'embauche.

1640 Et si, monsieur Thuot, vous voulez avoir une réponse concernant les lieux de culte, j'ai
rédigé pas mal de recommandations là-dessus. Voilà, merci beaucoup.

Mme MARYSE ALCINDOR, COPRÉSIDENTE :

1645

Merci infiniment. Est-ce que Jean-François, tu peux réagir à ça ou bien?

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

1650

Est-ce que la liste est très longue ou...?

Me WILLIAM KORBATLY :

1655

Non non non, pas du tout, ce sont vraiment des trucs... Parce qu'à travers ma pratique comme avocat, j'ai reçu pas mal... je connais très bien la problématique de zonage et de permis de lieux de culte et surtout dans l'absence des terrains pour donner une place pour faire leur prière. Je peux les résumer à selon le suivant. Il faut bien se rappeler que la Ville a une obligation constitutionnelle de fournir des lieux de culte, des places pour pratiquer les cultes sur son territoire.

1660

Alors, mais la Ville n'est pas obligée à suivre les recommandations des personnes concernées, mais quand même elle a une obligation constitutionnelle de fournir une telle place.

1665

Alors, si on choisit, par exemple, un lieu un peu lointain ou bien un peu loin d'où un certain groupe vit, là, il faut rendre l'accès facile à cet endroit-là, comme par exemple, des navettes. Organiser des séances d'information sur le zonage pour les gens concernés par ces... les leaders religieux, par exemple, et les impacts sur les commerces dans un milieu achalandé. Il faut les sensibiliser, pas seulement au niveau des commerçants, mais au niveau de ces leaders religieux, c'est bien, je pense parce qu'il y a pas mal d'ignorance dans le... pas de sens péjoratif du mot, mais ils ne savent pas c'est quoi le zonage, et cætera.

1670

Alors, ça serait bien de tenir des séances d'informations, c'est quoi le zonage, c'est quoi l'impact sur les commerçants, pourquoi, c'est... Alors quand on veut changer de zonage ou on ne donne pas un certain permis ou dérogation, ce n'est pas parce qu'on ne veut pas vous donner le permis, parce qu'il y a des impacts négatifs sur les commerces.

1675 Et ça, par exemple, dans ce domaine-là, si on a plusieurs mosquées ou bien des petites mosquées qui sont proches l'une de l'autre, là peut-être faire le leadership d'aller les rencontrer et essayer de regrouper dans un seul endroit qui peut regrouper ou bien servir tout le monde.

1680 Et une dernière chose, c'est comme une suggestion pour un projet pilote, mettons, comme il y a beaucoup d'églises qui sont de moins en moins fréquentées, et ces églises-là ont déjà des stationnements en masse, et qui sont proches de certaines mosquées qui n'ont pas de permis, là, peut-être la Ville peut faire aussi un rôle de leadership d'essayer de réunir les leaders religieux des deux côtés et voir si on peut utiliser, louer les places non utilisées de ces églises-là et les rénover pour qu'elles soient ou bien les transformer pour qu'elles soient acceptables pour la pratique de la religion, mettons, musulmane plus spécifiquement. Et ça, c'est sûr qu'il va y avoir un impact positif sur le vivre ensemble en tout cas.

Alors, je vous lance ça comme ça et on est prêt à répondre à vos questions.

1690 **Mme MARYSE ALCINDOR, COPRÉSIDENTE :**

1695 Merci. Vous avez effectivement un florilège de recommandations dont certaines, je pense, peuvent être facilement mises en pratique. Je pense, vous parlez de partenariat avec la Commission des droits de la jeunesse pour des programmes d'éducation, je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'attendre et de passer par la Commission, par d'autres consultations pour appeler la Commission des droits qui est quand même un organisme provincial, mais qui devrait être très désireuse d'offrir ces programmes d'éducation avec des conditions que vous négocieriez avec elle.

1700 Il y a d'autres choses, je pense, mais effectivement vous avez travaillé fort à penser à plusieurs recommandations dont certaines sont mises en place, d'autres sont en train de l'être, il s'agirait de voir à quel état c'est rendu, mais pour nous, ce serait intéressant de les voir.

1705 Je reviens sur des données que madame Saad a apportées, pas des données parce que je pense qu'on souffre tous de données précises, mais vous disiez avoir observé une augmentation des crimes haineux, des refus depuis le dépôt de la Loi 21, est-ce qu'il s'agit d'une perception ou

est-ce que vous avez documenté ces choses-là?

Mme HANADI SAAD :

1710 Oui. Alors, effectivement, on a des données puis tout est documenté parce que nous recevons les appels pour orienter les victimes et nous offrons un soutien juridique, psychologique et puis vu qu'on a un avocat dans le CA, il est le conseiller juridique aussi, donc tout est documenté et c'est des cas réels qui existent à l'organisme et les données sont bien là.

1715 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

Oui, madame Gold?

Mme JUDY GOLD, commissaire :

1720 Oui. Vous avez mentionné l'exemple de l'accueil reçu par une femme auprès d'un policier quand elle a porté plainte.

Mme HANADI SAAD :

1725 Oui.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

1730 Les relations entre les femmes musulmanes qui portent le voile et la SPVM, de façon générale, avez-vous des commentaires à faire à ce sujet?

Mme HANADI SAAD :

1735 Oui, en fait, la majorité des cas, même avant le dépôt de projet de loi, il y a une difficulté de compréhension et il y a les sections de crimes haineux, mais malheureusement, on voit que les

policiers, ils ont un manque de formation là-dessus. Donc, une femme qui va pour déposer plainte, je prends un cas qui s'est passé, on a intervenu, il y a eu... il a fallu l'intervention de notre part et d'autres personnes.

1740

C'était une agression physique et elle s'est fait grafigner le visage, casser les lunettes pour arracher le voile à Saint-Michel, près du métro, en pleine heure de pointe. Le policier a traité ça comme une agression simple. Nous avons dû intervenir pour changer pour un crime haineux. Et on a bien constaté qu'il y avait un problème, on est allé vraiment très haut dans la police puis ils ont... le chef de police de poste, à ce moment-là, parce que quand on a appelé le 9-1-1, les policiers ne se sont pas déplacés, ils lui ont dit : « Tu n'as rien, vas-y, présente-toi dans un poste de police. »

1745

Déjà là, quand on appelle, une femme, une personne qui est blessée, elle ne voit plus rien, les policiers ne se présentent pas, c'est déjà grave à mon sens, à notre sens à nous à l'organisme. Et puis après ça, ces cas-là se sont répétés et dernièrement, les relations se sont beaucoup détériorées.

1750

Quand une maman dans un stationnement à Costco à Montréal-Nord appelle la police puis qu'elle est avec son bébé puis le monsieur en arrière il lui dit : « On n'est pas Arabie Saoudite, osti, retourne chez toi. » Excusez-moi les termes, c'est ce qu'il a utilisé. Et elle appelle la police, le bébé est effrayé, elle, elle ne sait pas ce qu'il va faire, ils lui disent : « Madame, on n'a pas assez d'effectifs pour vous envoyer une patrouille, présentez-vous dans un poste de police. » Là, il y a un problème effectivement. Et quand elle est passée au poste de police, on lui a dit : « On ne va pas éduquer toute la population, le racisme existe. » Alors, ça décourage.

1755

1760

Et de l'autre côté, on voit aussi beaucoup qui ne veulent plus porter plainte parce que justement, on ne fait plus confiance au système et le mot se répète tout le temps. Alors, il y en a beaucoup aussi qui restent au niveau de l'organisme. Parce qu'on ne peut pas porter plainte au nom des gens qui se font agresser, malheureusement.

1765

Mme JUDY GOLD, commissaire :

1770 Ce manque de confiance d'envers les autorités en général? La police? Puis aussi, disons, la Commission des droits de la personne?

Mme HANADI SAAD :

1775 Oui, bien oui, parce qu'aussi il y a une méconnaissance du système puis il y a la peur, le rejet. Et dernièrement, on voit aussi au niveau des enseignantes, il y en a une pas plus loin que ce matin, elle pleurait parce que même son syndicat ne répond pas parce qu'il n'applique pas la convention, et elle est sous antidépresseurs. C'est des résultats qu'on voit de plus en plus puis malheureusement, on se sent comme... ça veut dire, on n'a plus... on se sent impuissant face à ce genre de situation.

1780

Mme JUDY GOLD, commissaire :

Merci.

1785

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Monsieur El-Hage?

1790

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

Oui.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1795

Une dernière question rapidement, le temps est écoulé.

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

1800

Oui merci, en effet. Je veux revenir sur le principe ou le concept de responsabilité constitutionnel de fournir un lieu de culte, pouvez-vous élaborer un petit peu?

Me WILLIAM KORBATLY :

1805

Oui, selon la jurisprudence, c'est que comme le droit à la pratique religieuse, c'est un droit, la liberté religieuse, c'est une liberté protégée par les Chartes, alors selon la jurisprudence, c'est que la... quand quelqu'un demande, un groupe demande un permis quelconque pour avoir un lieu de culte, c'est la Ville, elle est obligée de lui donner une place pour pratiquer sa religion, lui donner dans le sens lui trouver une place où elle peut donner le permis, bien entendu.

1810

Mais elle n'est pas obligée de suivre sa recommandation à lui parce qu'il y a plusieurs éléments à considérer, surtout au niveau de l'achalandage genre sur, mettons, dans — comment s'appelle, là — le Plateau Mont-Royal, par exemple, ça, ce sera très difficile de fournir un lieu de culte là-bas, mais si on peut aller plus loin, mais dans ce cas-là, encore une fois, juste pour résumer, la Ville a une obligation de fournir un lieu quelque part.

1815

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

1820

Vous avez le nom de la jurisprudence, vous l'avez indiquée?

Me WILLIAM KORBATLY :

1825

Je ne l'ai pas ici, là, c'est juste j'ai pensé à ça, je l'ai lu il y a des années cette affaire-là, là, mais je peux fournir ça, bon, au plus tard demain.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Alors, je vous remercie infiniment pour une intervention éclairante. Je vous souhaite une

1830 bonne fin de journée et j'appelle maintenant monsieur Alain Babineau. Non? Il y a eu une interversion? Alors, j'appelle madame Bini. Bienvenue, madame Bini.

Mme NADIA BINI :

1835 Bonsoir, mesdames, messieurs.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Bonsoir.

1840

MME NADIA BINI :

1845 Je m'appelle Nadia Bini, je me présente à cette consultation sur le racisme et la discrimination systémique à Montréal à titre de citoyenne. L'enjeu que je tiens à souligner ce soir est celui d'accessibilité au transport en commun pour les personnes âgées, parents et enfants, et aussi les personnes à faibles revenus. La mairesse Plante a identifié, avant de remporter l'élection municipale de novembre 2017, que les mesures de gratuité ou rabais pour personnes âgées et à faibles revenus bénéficieraient jusqu'à un demi-million de personnes. Ainsi, j'en conclus que ce sont au minimum un demi-million de Montréalais et Montréalaises qui sont marginalisés par un système
1850 qui n'est pas en mesure de répondre à leurs besoins en transport public.

Dans le mémoire du Conseil des Montréalaises intitulé « Montréal pour toutes les femmes », nous pouvons lire que l'accessibilité universelle telle que définie dans la politique municipale d'accessibilité universelle est fondée sur une approche d'inclusion et permet à toute
1855 personne, quelles que soient ses capacités, l'utilisation identique ou similaire, autonome et simultanée des services offerts à l'ensemble de la population.

Ainsi je constate et que j'en conclus que le système de transport collectif actuel de la Ville de Montréal marginalise les personnes âgées, les adultes accompagnés d'enfants et les personnes
1860 à faibles revenus pour qui les réalités et capacités de transport sont différentes de la population

générale, dite, active.

1865 Ainsi ces populations moins bien desservies sont donc par le fait même victimes de discrimination systémique d'une entreprise publique qui ne répond pas à leurs besoins dus à leur âge ou leur condition sociale.

1870 J'entends le discours politique qui souligne que le plus grand fardeau à la mise en œuvre d'un programme assurant l'accessibilité au transport en commun pour ces groupes de citoyens, sont le financement et la coordination avec le Réseau de transport métropolitain et l'Autorité régionale de transport métropolitain.

1875 J'entends aussi les objectifs municipaux en développement durable qui visent formellement la réduction d'auto solo sur les routes, la réduction d'émission de gaz à effet de serre, la priorisation des transports collectifs et le positionnement proactif de la ville de Montréal comme étant une ville inclusive, écologique, axée sur la mobilité en favorisant la santé des citoyens et de son territoire.

1880 Nous trouvons divers modèles de plans et programmes assurant accès au transport en commun pour familles, personnes âgées ou personne à faibles revenus. À titre d'exemple, la Ville de Calgary qui offre une tarification sociale pour les personnes à faibles revenus, une tarification particulière pour les personnes de plus de 65 ans et un rabais additionnel pour les personnes de plus de 65 ans à faibles revenus, ou encore, la Société de transport de Laval qui offre une tarification gratuite à toute personne de 65 ans ou plus sur l'ensemble de ses autobus.

1885 Je me demande alors qui sont les citoyens que Montréal veut bien inclure à ces objectifs de société et est-ce que nos besoins particuliers sont tous également représentés dans les services que le réseau de transport continu collectif nous offre?

1890 À titre d'exemple, une personne âgée ou un parent accompagné d'un enfant de moins de 12 ans qui ne sont pas titulaires d'un abonnement de transport régulier doivent payer multiples passages sur un même trajet pour répondre à des besoins particuliers. Des dépôts d'enfants en milieu scolaire ou à des activités communautaires, des arrêts plus fréquents pour faire des

emplettes, des limitations de mobilité dues à des capacités physiques particulières, qu'on soit très jeune ou plus vieux, le transport d'achats pesants ou encombrants, ou encore des arrêts non prévus plus fréquents lorsque la nature s'impose.

1895

La tarification sociale permettrait d'offrir à toute personne à faibles revenus de profiter des services municipaux et communautaires plus aisément sans un fardeau économique supplémentaire à porter. Enfin, ce ne sont que quelques exemples pour illustrer les besoins particuliers de ces groupes de citoyens.

1900

Collectivement, nous parlons beaucoup de transport collectif comme une opération, un appui au développement durable. Par cette courte présentation, je tiens à présenter le transport collectif comme outil permettant de briser l'isolement, d'améliorer la qualité de vie des individus et des collectivités et un moyen concret d'appuyer l'accessibilité et l'inclusivité à la ville pour tous les citoyens.

1905

J'espère avoir rendu juste représentation au groupe de citoyens que je considère comme étant souvent écartés du discours social en lien avec les enjeux de mobilité. Je souhaiterais que les personnes âgées, les familles, les personnes à faibles revenus ne soient plus écartées des programmes tarifaires développés par la Société de transport de Montréal et que les réalités de leurs situations et circonstances soient prises en considération, car nous ne parlons pas simplement d'un enjeu environnemental ou économique, mais aussi d'un ordre de santé mentale et communautaire.

1910

Je tiens aussi à souligner que le changement ou la modification au modèle actuel n'est pas obligé de se faire par une stratégie de tout ou rien, et qu'une multitude de modifications peuvent être intégrées progressivement, le temps que l'administration trouve son financement et coordonne son territoire. Ainsi l'intégration graduelle permettrait déjà d'enjamber une autre importante inclusion, une autre étape d'inclusion sociale. Merci.

1915

1920

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1925 Merci. On nous a parlé beaucoup d'accessibilité universelle. Mais je dois vous confier que ce sont plutôt les groupes de personnes à mobilité réduite qui en ont parlé.

Mme NADIA BINI :

1930 Oui.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1935 Là, vous invoquez, je pense, pour une première fois pour nous, des groupes de personnes, des personnes âgées qui n'ont pas été touchées, bon. Pourriez-vous-même si, c'est-à-dire, on peut supposer quels sont les obstacles que ces gens ont. Il y a des obstacles au niveau de la tarification, mais ils n'ont pas tous, si je comprends bien, par exemple, les personnes âgées ont un rabais, ce qui n'est pas le cas pour les parents avec des jeunes enfants et jusqu'à quel âge vous...

1940 **Mme NADIA BINI :**

Jusqu'à cinq ans, oui.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1945 Oui, je veux dire, est-ce que vous pourriez nous expliquer pourquoi le regroupement de ces différentes parties de la... Est-ce que le chapeau qui couvre l'ensemble de ces personnes, c'est les revenus sociaux économiques... des revenus plus bas que la moyenne montréalaise ou...? Pourquoi vous faites ce regroupement?

1950

Mme NADIA BINI :

Ils ne sont pas nécessairement regroupés par un dénominateur commun, mais ils sont des

1955 circonstances individuelles et particulières qui les différencient les uns des autres. Et dans la grille tarifaire actuellement proposée par la STM, je considère qu'ils sont mal représentés et que la grille tarifaire n'est plus d'actualité.

1960 On a des personnes âgées qui sont plus autonomes plus longtemps, la structure familiale est différente, des personnes âgées qui maintiennent une certaine autonomie, mais aussi qui souffrent d'un certain isolement social. On a des familles où les familles sont reconstituées, les familles sont séparées, il y a des parents qui ont chacun, soit plus de familles monoparentales ou qui ont une garde d'enfants partagée, qui ont des transports qui vont se faire différemment à même la ville. Les enfants profitent d'une gratuité sur les services publics de transport jusqu'à l'âge de cinq ans, mais on ne va pas nécessairement envoyer des enfants de sept ans prendre l'autobus tous seuls. Donc ils vont peut-être être accompagnés par des parents qui ont des réalités de travail, des réalités de déplacements qui sont différentes.

1970 La Ville veut encourager le transport en commun, veut encourager la mobilité active et en même temps, veut créer une nouvelle génération de jeunes qui vont prendre l'autobus et en même temps, on rend cette séduction de ce transport en commun plus difficile en rajoutant des frais supplémentaires.

1975 Quand on parle de familles monoparentales, ils ont déjà une charge financière qui est peut-être plus élevée étant un adulte qui est responsable pour un enfant ou plusieurs enfants, et donc ils n'ont personne avec qui diviser ces coûts d'accessibilité aussi, et donc il y a une certaine... ils sont défavorisés à cet égard-là.

1980 Ensuite pour une personne qui vit sur un revenu limité mensuel, que ce soit une personne active ou, donc qui travaille, ou une personne qui reçoit des allocations gouvernementales ou même une personne âgée qui vit à faibles revenus, on pourrait considérer que le forfait mensuel ou même le forfait tarifaire individuel peut représenter un investissement financier qui limiterait le déplacement et la participation active en déplacement de cette personne.

1985 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

Oui, d'accord. Est-ce qu'il y a des questions? Donc, alors merci infiniment et puis bonne fin de journée.

1990 **Mme NADIA BINI :**

Merci. À vous aussi, merci.

1995 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

Et là, je n'ai même pas besoin de l'appeler que monsieur Babineau se présente.

2000 **M. ALAIN BABINEAU :**

Merci. J'espère être prêt. Alors, bonsoir.

2005 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

Bonsoir.

2010

M. ALAIN BABINEAU :

Je suis le dernier. Puis vous avez beaucoup d'énergie pour être encore capable de m'écouter, alors je vous remercie beaucoup. J'ai, première des choses, ma présentation va être bilingue, O.K. C'est parce que je voulais donner la voix au plus grand nombre possible de personnes puis la première partie de ma présentation va justement amener la voix de personnes qui ne sont pas ici ce soir, c'est-à-dire, les victimes. Lorsqu'on parle de profilage racial, c'est vraiment les victimes. Alors, j'ai un petit vidéoclip que je veux avoir.

2015

VISIONNEMENT D'UNE VIDÉO

2020 While those who claimed having been victims of this practice experience and attack under
rights of human beings, the police argue that it is normal to pay a certain more attention to certain
segment of population for the great of good community. Racial profiling could be individual. For
example, it may result from an officer explicit or implicit bias based on conscious or unconscious
2025 stereotypes, personal prejudice, or stereotype towards black, indigenous, or racialized people.
However, not always the profiling is based on the individual actions of a few bad apples, that's a
myth. Canadian cohorts have recognized that racial profiling is a systemic problem within most
police services.

2030 Systemic racial profiling occurs when over scrutiny and difference in terms of treatment of
racialized groups become an established and accepted part of the way an organization operates.
Systemic racial profiling can be driven by discretionary or inappropriate policies, practices or
decision making processes as well as organizational culture.

2035 Systemic discrimination actually allows those bad apples to flourish within police services.
Meanwhile, police services in the province of Quebec, and that includes Montreal obviously, receive
on average a very high satisfaction rating of 80 % plus. However, for blacks and other racialized
citizens in Montreal, racial profiling is often perceived as a form of terrorism.

2040 I am proposing that the city of Montreal... so what are we going to do about that? Well, what
I'm proposing is relatively simple: I'm proposing the city of Montreal allocates funding to assist in
developing community mobilization for specifically tackling the issue of racial profiling. I believe in
an empowered community mobilization should contribute to a long term strategy for meaningful
policing reforms in the SPVM, the STM and any other agencies that enforce (many?) agencies.

2045 After all, it is community mobilization that led by Montreal in Action that has brought our
current... this current public consultation into existence. However, to conduct sustainable
mobilization on meaningful police reforms, you need funding and a 100% support from the city. So
who's going to be involved in doing that periodically allowing force many agencies have attempted

to create some community policing, or police partnership in engaging dialogs with community leaders.

2050 However, typically, police community organizations are set up by the local police which drives the agendas, with token participation by carefully selected representatives. To date, these types of efforts Canada wide have never succeeded in thwarting the practice of racial profiling. At the same time, some of those community oriented policing efforts have contributed to show us that police cannot do their job well without strong relationships between them and the communities they
2055 serve. We need each other.

 From my knowledge of the police culture, I can guarantee you that neither the city nor the SPVM or STM or any other agencies would have had one day some form of epiphany that would have led to this kind of consultation on racial profiling. That would never have happened. It came
2060 through community mobilization. There is also a need within those agencies to divide some kind of incentive for police officers from a minority background to be engaged. We'll talk about that a little further on. But in the past, community have mobilized elsewhere in Canada and in the United States and Europe, Quebec is not all that different. So I strongly believe that any type of meaningful action must come from the people. Yeah, the power to the people.

2065 Quand? Immédiatement. Depuis les 35 dernières années, au moins dix rapports ont pointé la problématique du profilage racial systémique au sein de SPVM. À partir du rapport de 1984 de CRAAR, à l'époque c'est la MUC, jusqu'à que celui qui a sorti au mois d'août passé, je vais vous dire une chose, en tant de juriste et ancien enquêteur pendant près de 30 ans, on a toutes les
2070 preuves à l'appui, on a tous les documents, toutes les... pour aller de l'avant avec des mesures, c'est le temps de passer à l'action. Alors, comment est-ce qu'on va s'adresser?

 Écoutez, le plan du SPVM 2018-2021 sur le profilage racial et social a été élaboré pour les policiers. C'est simple, pas pour la communauté, pour les policiers. Il n'y a rien dans ce plan, en
2075 autant que je suis concerné, pour donner une voix d'empowerment ou d'autonomisation — je l'ai pratiqué ce mot-là longtemps — aux communautés affectées afin d'effectuer la mise en pratique des objectifs visés, que j'ai marquée sur le PowerPoint.

2080 So, that's got to end. I say going forward nothing about us, the community, without us. Why? Well, I think the video speaks for itself, I don't need I think to add any more to it than that. I mean, we see these types of situations occur I would on average, two to three times a week. Not just from Montreal, it's not just the SPVM, I don't want to be... join the... throwing the SPVM a little under the bus, I mean that's all over the place.

2085 So I love policing and always want to be a cop, but when I see what's happening here, it upsets me very much. So, historically, police oppression on communities has led to social unrest. That's all over down through America. And we've seeing it here in Montreal as well. We can't let that happen again. I think Montreal is better than that. Thank you very much.

2090 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

Merci infiniment, monsieur Babineau. Est-ce que mes collègues ont des questions? Oui, j'étais sûre que madame Gold en aurait, alors je vous cède le micro.

2095 **Mme JUDY GOLD, commissaire :**

2100 Oui. Actually, I have a few. I'll just star with two. Regarding the recruitment of racialized persons into the police force, that the police force attracts persons from minority groups, historically, that been underrepresented, certainly is a good thing, one can't be against for it. However, a participant of these hearings last week mentioned that studies in the United States have shown that hiring members of minority groups in the police force is not a solution to fight racial profiling. What's your opinion on this?

2105 **M. ALAIN BABINEAU :**

Honestly, it's a two-part question. It is a good thing, I mean, I think employment and equity is a good thing, right? So, allowing access to law enforcement to minority people is a good thing. Number one, number two, it is true that it is not a silver bullet. It's not a silver bullet. In other words, having more representation within the police services is not a silver bullet. When we're talking about

racial profiling and systemic discrimination, you talk about a system that's deficient.

2110

Now, if you were to have what we've seen in the United States in terms of affirmative action where you actually have numbers to recruit and put in position of authority, then you can get the scale a tip a little bit. But this notion that you're going to be hiring the odd... First of all, I've got to tell you, I'm going to be very honest with you, is that, I mean I have no option to be honest, no one wants to join the SPVM.

2115

I've got to tell you, in 30 years of law enforcement for the RCMP, I've worked in Ontario, I've worked in Quebec and I've come across folks from racialized groups that we're originating from Quebec and with the RCMP, with the Ontario Provincial Police, or with the Toronto Police or Ottawa Police, and I always asked them: what about the SPVM? And they laughed me out of the room. The reputation the SPVM has within law enforcement is just as bad as a reputation that has with the racialized community. I got to leave it there. So there's a tremendous challenge for recruiting minorities within a police service that has a horrific reputation above those groups.

2120

2125

Mme JUDY GOLD, commissaire :

Related, you quoted regarding systemic racial profiling, you quoted Jacques Frémont, you had the quote up here. A previous president of the Quebec Human Rights Commission who states « the challenge is a change of culture basically within the police forces and within Quebec society ». Now do you think that it's an arduous and long term process to change a culture? A culture is deeply ingrained.

2130

M. ALAIN BABINEAU :

2135

Totally, yes.

Mme JUDY GOLD, commissaire :

Very long term process, like the roots of an old tree. Are you optimistic?

2140 **M. ALAIN BABINEAU :**

Absolutely.

2145 **Mme JUDY GOLD, commissaire :**

Good.

M. ALAIN BABINEAU :

2150 I mean in terms of changing a culture, in terms of a province that's a long term and it involves more than just the police obviously. Change in culture within the police department, the police is... are employees of the state. I mean in this particular case, employees of the city, so the city is the boss. So at the end of the day, the city calls a shot in terms of how things will unfold. I mean, there's going to be resistance, I can guarantee you that, but where there's a will, there's a way, I used that term last week.

2155 So, I'm very optimistic, I think... but it has to come from the people. The people, the victims, the folks that represent those victims know what needs to be addressed, those areas within the system, cause I keep going back to the system, those areas within the system need to be addressed and so without their input, there's always three things, more visible minorities hiring, training and some type of community interaction, it's always that kind of... those kinds of three things that keep resurfacing, that has never worked in a sustainable fashion.

2160 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

2165 Pas d'autres questions? Oui, monsieur Thuot?

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

2170 S'agissant du modèle que vous proposez ou bien « modèle » je ne sais pas quelle

expression utiliser, j'essaie de voir.

M. ALAIN BABINEAU :

2175 Bien, je sais ce que vous voulez dire, là.

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

2180 Bon, basé un peu sur la mobilisation des citoyens, et tout et tout. J'essaie de voir comment ça peut être décliné en termes structure de fonctionnement, c'est plate de parler comme ça.

M. ALAIN BABINEAU :

2185 Oui, c'est ça.

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire :

2190 Mais si on veut tenter sur le plan de la gouvernance, tenter de l'illustrer un peu, comment ça pourrait fonctionner? Avez-vous une idée en tête, une expérience en tête?

M. ALAIN BABINEAU :

2195 Écoutez, un modèle de mobilisation communautaire au niveau des réformes policières, ça... il y en a eu aux États-Unis, O.K., le NWCP a un plan d'action qui est mis en place pour ce type de mobilisation là. Mais au niveau d'une structure parce que je ne veux pas m'embarquer dans des structures parce qu'il y en a diverses, là, mais c'est une structure peu importe le genre de structure qui est en place c'est les pouvoirs que cette structure-là va avoir vis-à-vis leur input, leur — comment on dit? Input, anyway — leur influence sur le développement des politiques, et cætera, et cætera.

2200 Fait que j'ai des idées, mais je pense que le point ici c'est que... puis Montréal en Action nous a montré l'exemple qu'est-ce qu'une mobilisation peut apporter. Je pense que ce type de

2205 mobilisation est là. Puis il y a des groupes, il y en a partout à Montréal des groupes qui ont quand même un intérêt dans la problématique du profilage racial. Je pense, puis il y a des gens à l'intérieur de ces groupes-là qui sont des intérêts encore plus pointus au niveau des interactions entre la police et puis les individus. Je pense qu'il y a eu un bassin, là, qui peut apporter ce type de mobilisation là, puis une structure, mais ça, on pourra en amener plus tard.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

2210 Ce matin, vous étiez là, je pense, lorsque monsieur Arsenault nous a parlé de certaines expériences avec la police et j'ai évoqué, entre autres, je dirais l'éléphant dans la pièce dont on ne parle pas, les syndicats policiers. Et quand on parle de la police de façon un peu désincarnée, j'ai comme l'impression il y a d'une part, lorsqu'on parle de culture policière, il y a une espèce de... il y a la loi de l'omerta, c'est-à-dire que les policiers ne se dénoncent pas, ou vrai ou faux. Il y a 2215 l'encadrement les contre-pouvoirs que peut-être le syndicat. Il y a le chef de police. Comment vous voyez tout... parce que quand vous dites une mobilisation communautaire, c'est une idée séduisante, mais est-ce qu'il y a seulement deux groupes ou est-ce que...

M. ALAIN BABINEAU :

2220 Non non non, il y a beaucoup de groupes. Il y a beaucoup de groupes impliqués. C'est sûr que, écoutez, au niveau du syndicat, bien, quand même, ça représente les employés. J'ai passé 28 ans dans la Police montée puis on n'avait pas de droit d'avoir un syndicat, ça vient de changer, là, mais quand même je suis au courant de l'avantage d'avoir des syndicats au niveau policier. Alors, il doit 2225 être impliqué.

2230 Écoutez, le travail policier, c'est très difficile. Je ne fais pas la louange du service policier, mais c'est très difficile. Et puis ils ont aussi des défis. Les employés, les policiers sur le terrain ont les défis vis-à-vis les attentes de l'organisation. Moi, je pense qu'il y a la... puis ça s'est fait d'ailleurs, écoute, en Ontario, ça s'est fait dans... mais dans des endroits meilleurs que d'autres, mais Toronto est un bon exemple à voir qu'est-ce qu'ils ont fait là-bas au niveau de justement travailler ensemble, communauté, syndicat, le service de police, la gestion, pour en arriver à des politiques où ils te

mettent en place des choses qui représentent un peu les intérêts de tout le monde. Mais tout le monde ont... c'est parce que... Alors, il existe des modèles.

2235

Moi je vois que c'est sûr que c'est... parce que le monde policier, la culture policière est très protectionniste, O.K., très très protectionniste, même voir défensive, et puis c'est adversarial. Very adversarial and... but I think that at the end of the day, we can all work together, I mean I'm not just saying this in terms of you know being you know, poetic or anything like that, but we need to work together cause the community... I mean there's this notion of the police is the community, the community is the police but that is true. I mean, everyone of us, police officers, was once a civilian and then once who retire like myself, I'm back as being a civilian so, you know, we're always civilians.

2240

So there's a tremendous... I mean, we need to work together. But this notion of having a token type of community relation where we tell you what you need to know about us without really being arrested and knowing about your problems in your situation and really paying attention to what you're saying, so that has to change. C'est vraiment mon message.

2245

2250 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

La dernière chose que moi je vous demanderais, je sens que madame Gold a d'autres questions, on achève, mais quand même, l'expérience de la police communautaire au SPVM en particulier, qu'est-ce que vous en pensez?

2255

M. ALAIN BABINEAU :

Bon, je vais faire ça at large parce que l'expérience police communautaire, je connais les PDQ, ça... comment ça a été, bon... C'est parce qu'il y a l'idée de la police communautaire... si l'idée de la... puis ça, c'est partout puis, là, encore une fois, ce n'est pas pour faire le procès du SPVM, mais l'idée normale, l'idée principale des relations communautaires police-communauté, de la perspective du service de police, c'est qu'on va recruter des gens dans la communauté pour nous aider à enquêter puis à attraper des bandits. Je mets ça, O.K., c'est ça leur idée. Fait qu'il faut faire

2260

gentil avec les gens pour qu'il y en ait qui viennent nous donner de l'information pour qu'on aille
2265 attraper des bandits. Ça, c'est leur idée. Grosso modo, c'est l'idée principale du travail police
communautaire.

Il y a plus que ça, c'est beaucoup beaucoup plus complexe que ça. Et puis moi, je pense
que la communauté, justement, il ne faut pas utiliser la communauté, il faut travailler avec la
2270 communauté puis je pense que ça a été manqué, ça. J'ai eu une expérience dernièrement avec...
bien, j'en ai beaucoup, j'ai une conciliation demain avec... puis ça le bureau de déontologie je...
avec monsieur Arseneault, je n'étais pas tout à fait d'accord avec les choses qu'il a dites, je pense
que c'est un bon, quand même un bon organisme, on peut en parler si vous avez une question là-
dessus. Mais au bout de la ligne, c'est qu'il faut vraiment qu'il y ait une... le service de police soit à
2275 l'écoute, pas juste à l'écoute, mais qu'il accepte les suggestions puis qu'il croit en qu'est-ce que la
communauté leur dit puis ça, c'est difficile pour les policiers parce que les policiers, on connaît
tous... on sait... we know better. That's the notion. You guys don't know what we're doing. So we'll
tell you what you have to know. That's kind of the policy in terms...

2280 **Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :**

D'accord. Madame Gold, vous aurez le privilège de la dernière, peut-être.

2285 **Mme JUDY GOLD, commissaire :**

La dernière, the last question. The initiative you're suggesting for the community is towards
with the police force which may be a solution, do you think it might be positive as well to work with
the École nationale de police and the cégep and looking at, for example, the tools with which the
police are trying to work with and to see these tools, is there an implicit bias in these tools or it's
2290 just... for example, le Tableau de l'emploi de la force, as an example. Just as an example, take and
see, does this tool implicitly prejudice in certain ways of those communities?

2295 **M. ALAIN BABINEAU :**

You're asking me the question whether the tools themselves does...

2300 **Mme JUDY GOLD, commissaire :**

Why I'm asking might have be... you can certainly answer our questions if you had...

2305 **M. ALAIN BABINEAU :**

Obviously, no, the whole...

Mme JUDY GOLD, commissaire :

2310 My question is it might be interesting, do you think to work with beyond the police forces but also with those who train them in the police.

M. ALAIN BABINEAU :

2315 Yeah, absolutely. Absolutely, I mean, I was focusing on, you know, Montreal and SPVM, and l'École de police being provincial, and so and so, obviously but the end of the... I'm going to be using some sort of academic term but the critical race theory Lance through which you need to look at all the processes, all the laws, all the policies that you put in place in order to get a full understanding of the effect of those laws policy practices on racialized people is I think, not I think, I know that is the answer right there. Parce que ça ne se produit pas.

2320

Donc on met de politique en place, on parle de color blindness, on pense que, écoute, on met de politique en place puis tout le monde sont traités pareils. Tout le monde sont traités pareils... bon. It is a notion of colour blindness but at the end of the day, we're not measuring the effects of those policies on people of colour. And that's to me, it's problematic.

2325

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Alors, merci infiniment, monsieur Babineau.

2330 **M. ALAIN BABINEAU :**

Merci.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

2335

L'assemblée de ce soir touche à la fin. Merci à tous et à toutes pour vos interventions. Mes collègues et moi-même nous analyserons l'information reçue et toutes les communications... toutes les opinions communiquées, afin de rédiger notre rapport. Je vous rappelle qu'il sera remis à la présidente de l'office de... qui l'enverra au conseil municipal, par la suite, l'OCPM rendra le rapport public. Les décisions à prendre en fonction de nos recommandations appartiendront ultimement aux élus municipaux. La transcription de la présente séance d'audition des opinions, ainsi que l'ensemble des opinions soumises à la Commission, soutenues ou non à l'oral, seront rendu publiques dans les semaines qui suivront. La documentation demeurera accessible sur le site Internet de l'Office et en version papier dans les bureaux de l'OCPM. Je vous remercie, thank you for coming, bonne fin de soirée et soyez prudents. À la prochaine.

2340

2345

AJOURNEMENT

Je, soussignée, Julie Lemaire, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription fidèle et exacte des témoignages et opinions pris dans cette audience au moyen de la sténotypie.

2350

